



Rapport d'activité 2016

Foyer de vie Le Jardin des Amis

Avril 2017



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Table des matières

1. L'ORGANISME GESTIONNAIRE	5
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	6
2.1. L'historique.....	6
2.2. L'agrément	7
2.3. L'implantation et l'architecture.....	7
2.4. Les missions.....	8
2.5. Les évolutions en cours	8
3. LA POPULATION ACCUEILLIE.....	8
3.1. Les entrées et les sorties	8
3.1.1. Les admissions	9
3.1.2. Les sorties	9
3.1.3. La liste d'attente.....	10
3.2. Le profil des personnes accueillies	10
3.2.1. Typologie du handicap	10
3.2.2. Répartition Hommes/ femmes.....	10
3.2.3. Données relatives aux classes d'âge.....	11
3.2.4. Ancienneté	11
3.2.5. Mesures de protection	12
3.2.6. Répartition des domiciles de secours.....	12
3.2.7. Constats d'évolution.....	12
3.3. Données relatives à l'activité	13
3.3.1. L'absentéisme.....	13
3.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires	13
3.4.1. Les visites d'établissement ou contacts	13
3.4.2. Les stages de découverte	13
3.4.3. Les stages en vue d'une admission	14
4. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	14
4.1. Construction et mise en œuvre des projets individualisés	14
4.1.1. Rappel méthodologique	14
4.1.2. Bilan de l'année	15
4.1.3. L'identification des besoins individuels.....	15
4.2. L'accompagnement au quotidien (autonomie et vie sociale, inscription dans l'habitat)	15
4.2.1. L'accompagnement au quotidien (autonomie et vie sociale, inscription dans l'habitat)	15

4.2.2.	L'accompagnement à la vie affective	17
4.2.3.	Les relations avec la famille et l'entourage	18
4.3.	Les activités au service des projets individualisés.....	20
4.3.1.	Les activités artistiques et culturelles	20
4.3.2.	Les activités de maintien des acquis	22
4.4.	L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés	23
4.4.1.	Exercice de la citoyenneté et inclusion	23
4.4.2.	Participation à la vie sociale (inscriptions individuelles à des clubs.....)	23
4.4.3.	Les partenariats au service des projets individualisés	24
4.5.	Le soin ou le prendre soin	24
4.5.1.	Les actions autour du bien être.....	24
4.5.2.	La prévention et l'éducation à la santé	25
4.5.3.	L'accompagnement psychologique	25
4.5.4.	L'accès aux soins.....	27
4.5.5.	L'accès aux soins spécialisés.....	29
5.	PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	29
5.1.	Le partenariat technique	29
5.1.1.	Les projets spécifiques	29
5.1.2.	Les partenariats de santé	30
5.2.	L'inscription dans le réseau	31
5.2.1.	Les MDPH	31
5.2.2.	Le groupement de coopération.....	31
5.2.3.	Le partenariat avec les professionnels de secteur	31
5.2.4.	Les mandats.....	31
5.2.5.	Les groupes de travail sur le département.....	31
5.2.6.	Les collectifs (ESAT, foyer de vie..)	31
6.	L'EXPRESSION DES USAGERS	31
6.1.	Le conseil de la vie sociale	31
6.2.	Les enquêtes de satisfaction	32
6.3.	Groupes de paroles ou d'expression	32
7.	LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	32
7.1.	Fêtes	32
7.2.	Evènements.....	33
7.3.	Manifestations.....	33

.....	338.
.....	LES RESSOURCES HUMAINES
.....	33
8.1. L'organigramme.....	33
8.2. Ancienneté, pyramide des âges, absentéisme et turn over.....	34
8.3. L'encadrement.....	36
8.4. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	36
8.5. La politique de remplacement	36
8.6. La politique de formation.....	36
8.7. Les instances représentatives du personnel	37
9. LA DEMARCHE QUALITE.....	38
9.1. Gestion des risques	38
9.2. Groupes de travail ou projets spécifiques.....	38
9.3. Outils de pilotage	38
9.4. La révision des outils de la loi 2002-2.....	39
9.5. Les évaluations réalisées	39
9.6. Suivi du plan d'actions de l'année.....	39

1. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

Depuis plus de cinquante ans, L'association « Les Amis de l'Atelier » accompagnait les personnes en situation de handicap. Le 3 février 2011, l'association devient, par décret en Conseil d'État, une Fondation reconnue d'utilité publique.

D'inspiration chrétienne, les valeurs de la Fondation des Amis de l'Atelier placent la personne accueillie au cœur de sa mission. La Fondation propose des réponses personnalisées tout au long de son parcours de vie, elle favorise l'épanouissement et l'autonomie de la personne, dans le respect de ses liens familiaux, de son identité et de son projet.

Aujourd'hui, implantée dans sept départements, principalement en Ile-de-France, mais aussi dans le Limousin, avec plus de 1 800 salariés, la Fondation des Amis de l'Atelier accueille près de 2 700 personnes dans près de 80 établissements et services ; elle est un des principaux partenaires de l'ARS IDF dans le secteur médicosocial. Elle assure la gestion aujourd'hui de plus de 10 types d'agrèments :

- Des lieux d'hébergement et logement pour adultes (foyers de vie, foyers occupationnels, foyers d'hébergement, résidences pour personnes vieillissantes, maisons relais, résidences accueil).
- Des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou des Services Médico-Sociaux pour Personnes Handicapées (SAMSAH).
- Des établissements d'accueil, d'accompagnement et de soins spécialisés (FAM, MAS), services d'accueil de jour.
- Des sites et lieux permettant l'accompagnement, le soin et la scolarisation d'enfants et de jeunes adultes (IME, SESSAD).
- Des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).
- Des lieux d'insertion et d'accompagnement par le travail (CITL, ESAT, une entreprise adaptée).

La gouvernance

Le Conseil d'Administration de la Fondation est constitué 14 membres dont :

- 4 au titre du collège des fondateurs,
- 8 au titre du collège des personnes qualifiées dans le champ de l'accompagnement de personnes souffrant de handicap
- Et à compter de 2017, 2 au titre d'un nouveau collège réservés aux usagers et à leur famille.

Comme pour toute fondation, un représentant de l'Etat assiste au Conseil d'Administration.

Projet Institutionnel & stratégique 2014-2019

Tout en réaffirmant ses principes éthiques et laïcs, le nouveau Projet Institutionnel définit les axes de développement de la Fondation sur 5 ans :

- Développer le lien social et l'inclusion,
- Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et les adultes atteints de troubles du spectre autistique,
- Accompagner les transitions, en particulier du travail vers la retraite, et en fin de vie,
- Développer nos liens avec le champ sanitaire,
- Poursuivre une politique d'innovation,
- Mesurer et évaluer davantage.

La déclinaison opérationnelle de son projet institutionnel, a été validée dans son projet Stratégique autour de six actions principales :

- Développer une culture participative des usagers et de leur famille,

- Répondre à la problématique du vieillissement des personnes accueillies,
- Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et adultes souffrant de Troubles du Spectre Autistique,
- Construire les conditions d'une meilleure inclusion sociale et professionnelle des personnes accueillies,
- Mettre en œuvre la politique santé de la Fondation,
- Capitaliser les savoir-faire et savoir les transférer.

Comme rappelé dans le Projet Stratégique, le Projet d'Établissement (PE) est un outil de pilotage déterminant et pivot pour assurer la cohérence et la qualité de nos prestations sur le territoire.

L'organisation de la Fondation

Par délégation du Conseil d'Administration, la Direction Générale est garante de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de son bureau. Les directions des établissements sont rattachées à des directeurs départementaux membres du Comité de Direction Générale. Elles sont accompagnées et bénéficient du support des différentes directions du siège dans tous les domaines transverses.

- Les directions du siège, DAF, RH, COM, Direction qualité, Coordination médicale, apportent une expertise et un soutien au service des établissements et services et définissent le cadre de notre action dans leur domaine de compétence, en cohérence avec la politique générale de la Fondation,
- Les directions départementales correspondent aux territoires délimités par les financeurs. Les quatre directeurs départementaux (75/92/78 ; 77/93 ; 91/94 ; 87) assurent la représentation de la Fondation au niveau du département en lien avec les établissements, garantissent les conditions d'exercice des responsabilités des directeurs, les accompagnent sur leur développement. Ils animent le collectif des directeurs présents sur le département.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1. L'historique

Autrefois géré par la Fondation d'Auteuil, le foyer de vie le Jardin des Amis fait partie de l'ensemble des établissements repris par la Fondation des Amis de l'Atelier en 2008.

Le Foyer de Vie a connu différentes étapes dans son évolution. Le 1^{er} décembre 2008, le Foyer de Vie existant avec un agrément de 37 places est transformé en deux structures. D'une part le FAM de 15 places, d'autre part le Foyer de vie réduit à 22 places. 4 personnes accueillies avec une orientation Foyer de vie restent intégrées au groupe du FAM dans le bâtiment du FAM. Le rythme et les activités sont en corrélation avec leurs projets personnalisés.

Le Foyer de Vie passe une nouvelle étape dans le cadre des projets de relocalisation de l'ensemble des structures de Haute Vienne la Fondation des Amis de l'Atelier en février 2015. En effet 10 personnes accueillies, après avoir émis le souhait de vivre en ville et après évaluation, ont quitté le site du Mazet de St Just le Martel. Elles intègrent quatre appartements regroupés sur 2 étages dans une résidence de Limoges en février 2015. Si l'environnement change complètement, l'accompagnement reste le même pour leur sécurité et pour une période d'adaptation à évaluer après 6 mois.

Dans le même temps, le foyer de vie obtient une extension de 2 places. Historiquement, cet établissement, depuis sa création par les Orphelins apprentis d'Auteuil, n'accueillait que des hommes. Le projet de la Fondation des Amis de l'Atelier d'ouvrir à la mixité voit une opportunité

d'accueillir 2 femmes grâce à cette extension. Elles sont accueillies au sein des 8 personnes constituant l'antenne rurale du foyer de vie à St Just le Martel, portant le nombre à 10.

L'étape marquante de 2016 est la relocalisation de ce groupe du Foyer de Vie de St Just le Martel dans un bâtiment rénové et adapté. Comme pour la relocalisation dans les appartements la préparation a duré 1 an.

2.2. L'agrément

L'ouverture du Foyer de Vie a été autorisée par arrêté du 2 juin 1997 pour 37 places.

L'arrêté d'habilitation au titre de l'aide sociale départementale date du 4 septembre 2006. Il a été modifié par arrêté du 15/12/2008 portant la capacité du foyer de vie à 22 places au 1er décembre 2008, suite à la médicalisation de 15 places.

Le Foyer de vie est financé par le Conseil Départemental de la Haute Vienne au moyen d'une dotation globalisée. Un arrêté annuel fixe les prix de journée. Les autres départements dont relèvent les personnes au titre du domicile de secours règlent un prix de journée défini par le Conseil Général de la Haute-Vienne. Le financement se fait alors sur ce prix de journée.

Par arrêté PA-PH n°201 3-134 du 27 mai 2013 abrogeant l'arrêté n°97-110 du 2 juin 1997, le foyer de vie bénéficie d'une autorisation d'extension de 2 places, ce qui porte l'autorisation à 24 places depuis 2015.

2.3. L'implantation et l'architecture

Les deux bâtiments d'origine, distants de 200m, qui hébergeaient le FAM et le Foyer de vie étaient devenus très vétustes et totalement inadaptés. Dès la reprise par la Fondation des Amis de l'Atelier, les projets de relocalisation s'imposent. Des résidents vivant là depuis plus de 40 ans et moins ont émis le souhait d'y rester, marquant un attachement certain à ce lieu qu'ils ont toujours connu. Entendus par la Fondation, leur relocalisation se conçoit alors sur le même site mais dans un bâtiment plus moderne et sain. Ex foyer d'hébergement dont les personnes accueillies sont désormais installées au cœur de Limoges depuis 2013, le bâtiment bénéficie d'une rénovation et d'un agrandissement ainsi que d'accès facilités.

Le FAM et le Foyer de Vie jusque là distants sont hébergés sous le même toit, dans deux ailes distinctes et identifiées, avec un îlot central sur 2 étages pour les espaces communs. Accueil, restauration, salles de réunion, bureaux de direction au rez-de-chaussée tandis que l'espace dédié à la santé, au médical, para médical et psychologue se situe au 2° étage. On trouve là aussi des salles d'activités bien distinctes de cet espace repéré.

L'hébergement des résidents est assaini, agrandi et embelli. Aujourd'hui, chaque résident bénéficie d'un espace privatif comprenant une chambre et une salle d'eau avec sanitaires. Chaque aile dispose d'un ascenseur ce qui facilite les accès. Ilot de verdure à 12km de Limoges, le lieu-dit « le Mazet » constitue un espace de nature et de calme bénéfiques à des vies parfois très tourmentées.

Parallèlement l'antenne des appartements, située à Limoges, est composée de 4 appartements (2F4 et 2 F5). Les appartements sont au 3^{ème} et 4^{ème} étages d'un immeuble en comportant 4.

Chaque appartement dispose de chambres individuelles (2 ou 3) et des espaces partagés : salle à manger, espace laverie, espaces d'activité permettant une vie semi-collective.

2.4. Les missions

La mission de l'établissement est de proposer une résidence adaptée à des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique reconnues (provisoirement ou définitivement) dans l'incapacité de travailler, ainsi qu'un accompagnement individualisé répondant aux potentialités et aspirations de chacun.

Cette mission principale se décline au quotidien en différents objectifs qui permettent :

- Favoriser au sein de ce lieu d'hébergement un climat relationnel sécurisant, chaleureux et convivial.
- Proposer un accompagnement individualisé répondant aux potentialités et aspirations de chacun
- Favoriser le développement personnel. Entretenir les acquis et développer les potentiels de chaque personne accueillie au travers de multiples activités quotidiennes
- Favoriser une dynamique de participation à une vie sociale et citoyenne par le biais d'activités inscrites dans l'environnement ordinaire
- Créer les conditions d'accès à une vie la plus autonome possible
- Veiller à l'hygiène de vie et à la santé de la personne accueillie, dans le cadre d'un accompagnement global (incluant une veille constante des actions de prévention)
- Favoriser le développement et le maintien de la vie affective des personnes accueillies dans une logique de parcours évolutif afin de concourir à leur épanouissement personnel.

2.5. Les évolutions en cours

L'antenne urbaine des 4 appartements de Limoges du Foyer de Vie évolue vers une distance de plus en plus marquée avec le lieu d'origine de St Just le Martel. L'environnement urbain est devenu familier aux résidents et les nouvelles règles de sécurité et de vie collective sont assimilées.

L'accompagnement s'individualise au rythme de la réalisation des projets personnalisés. Pour certains résidents il émerge le souhait de plus d'indépendance par rapport au groupe. Le souhait d'appartements semi-autonomes individuels commence à s'exprimer de façon plus affirmée.

Concernant l'antenne rurale, l'installation en mars 2016 du Foyer de vie et du FAM dans le nouveau bâtiment commun constitue une étape qui s'inscrit encore dans le présent, à l'heure où ces lignes s'écrivent ! Pour autant, à l'unanimité les résidents ont investi les lieux et apprécient leur nouvelle chambre (surface conséquente, personnalisation de la décoration, salle d'eau individuelle...).

En parallèle sur l'antenne de Limoges, les résidents apprécient aussi la répartition faite sur 4 appartements et la proximité de la ville.

Le projet de la Fondation en Haute vienne prévoit le regroupement, sous l'appellation « Plateforme Accueil et soins », du foyer de vie, du FAM et de l'accueil de jour, ceci dans l'objectif de créer des synergies facilitant la fluidité des parcours des usagers. Dans le cadre de ce même projet départemental la Fondation a répondu à l'appel à candidatures prévoyant l'accueil familial en Haute-Vienne en partenariat avec deux autres Fondations et une association (Delta plus, John Bost, l'AREHA).

3. LA POPULATION ACCUEILLIE

3.1. Les entrées et les sorties

8 mouvements de résidents ont lieu en 2016 : 4 sorties et 4 entrées.

3.1.1. Les admissions

4 personnes ont été admises au Foyer de vie. 3 femmes et 1 homme. La moyenne d'âge de ces nouvelles admissions est de 49 ans.

Admissions :

	Age à l'admission	Provenance	Département origine	Admis le	Protection
Homme	51	Foyer d'hébergement Fondation des Amis de l'Atelier, Résidence le Kaolin Limoges (87)	71	01/01/2016	CURATELLE 512
Femme	39	CH Esquirol (87)	87	01/05/2016	TUTELLE
Femme	51	Foyer de vie Lucien OZIOL 5bis rue JEANNE D'ARC 48100 MARJEVOLS	87	01/09/2016	TUTELLE
Femme	38	Foyer de vie Jeanne Chauveau Bosmie l'Aiguille (87)	23	01/10/2016	TUTELLE

- Un résident du foyer d'hébergement la Résidence le Kaolin, ancien travailleur de l'ESAT et vivant autrefois sur le site, a manifesté son désir d'y vivre de nouveau. Son amie, ex travailleuse ESAT aussi, avait été admise l'année précédente au foyer de vie, dans le cadre de l'extension de places et de l'ouverture à la mixité. Ce résident a pu se rapprocher de sa compagne et être admis au foyer de vie à son tour dès le 1^{er} janvier 2016.

- Le projet de mixité a pu s'élargir encore et 3 femmes ont été admises au foyer de vie. Pour deux places, les entrées n'ont pas coïncidé avec les sorties. Le contexte du déménagement est une des raisons de cet écart de plusieurs mois

- De plus, il est à noter une admission d'une personne venant de l'hôpital psychiatrique qui s'est révélée inappropriée. Après seulement quelques semaines, cette personne a dû être de nouveau hospitalisée. Après plusieurs mois sans retour au foyer de vie, son orientation a été revue par les services de l'hôpital. (01/2017)

L'admission de personnes sortantes du CH Esquirol est un véritable enjeu. Le passage d'un mode d'accueil à un autre nécessite parfois un travail d'accompagnement progressif au long cours.

3.1.2. Les sorties

Les sorties correspondent à des projets de vie qui évoluent. Elles sont au nombre de 4 en 2016, ce qui représente un fort mouvement depuis des années. La moyenne d'âge des personnes sorties des effectifs est de : 42 ans. Il y a donc un vieillissement de la moyenne d'âge sur le foyer de vie.

	Entré au FV	Né le	Venant de	Sorti le	Allant vers
homme	1986	1952	Famille d'accueil (71)	2016	FV (71)
homme	1999	1979	HP	2016	FAM
homme	2000	1979	IME	2016	FV
femme	2016	1977	HP	2016	HP/MAS

Un résident présentant des troubles du comportement importants, avec mise en danger pour lui et pour les autres, a été réorienté en MAS au 31/12/2015 après un séjour à l'hôpital psychiatrique de plusieurs mois.

Un résident a eu l'opportunité de retourner vivre près de sa famille dans son département d'origine. Depuis 2 années, des conventions d'échanges de résidents sur de courts séjours avec un foyer de vie de Saône et Loire (71) ont permis à cette personne d'aboutir dans son projet de vie.

Un résident du foyer de vie avec double orientation Foyer de vie / Foyer d'accueil médicalisé a pu intégrer le foyer d'accueil médicalisé mitoyen au foyer de vie.

3.1.3. La liste d'attente

La liste des demandes de 74 personnes a été récemment actualisée. 49 personnes dont 7 femmes sont réellement en attente d'une place dans notre établissement. Les personnes en situation de handicap psychique sont désormais en nombre plus important dans cette liste d'attente.

3.2. Le profil des personnes accueillies

3.2.1. Typologie du handicap

L'accueil de personnes en situation de handicap mental reste prédominant. Toutefois la proportion de personnes présentant de façon prépondérante des troubles psychiques représente un tiers de la population accueillie.

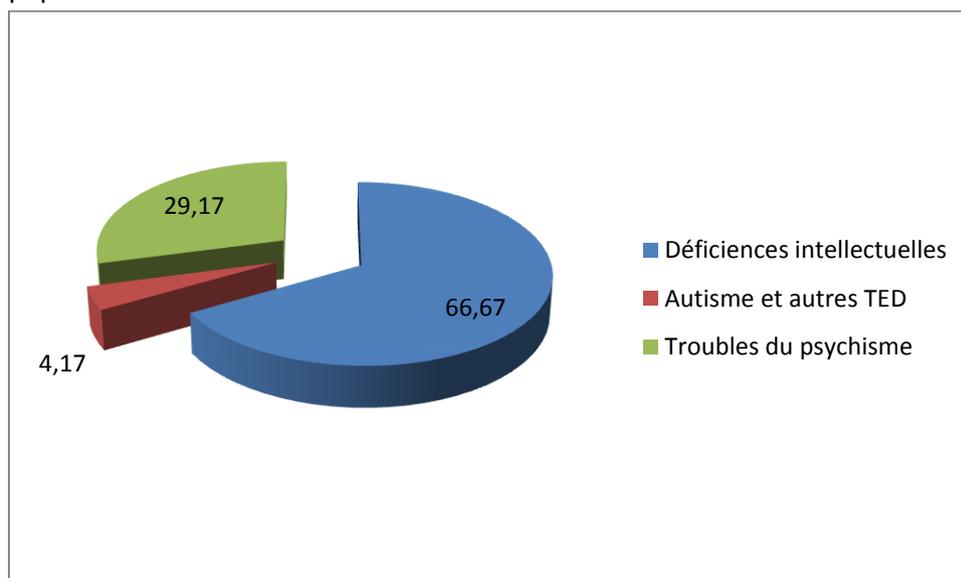


Figure 1 : répartition de la population en fonction du handicap

3.2.2. Répartition Hommes/ femmes

La progression vers la mixité s'affirme et reste une volonté. Cependant elle se confronte à la réalité de terrain. Dans le monde du handicap, les hommes dominent en nombre. Les places en foyer de vie sont rarement disponibles, les projets de vie peuvent évoluer de façon satisfaisante en interne grâce à la variété des activités proposées par l'accompagnement dans les domaines de compétences comme sur le champ affectif, social ou même concernant la santé. L'extension de 2 places en 2015 avait permis les 2 admissions féminines dont une femme en fin de situation de travail ESAT, issue du foyer d'hébergement de la Fondation à Limoges. L'autre personne, stabilisée, attendait depuis plusieurs années de quitter le Centre Hospitalier Esquirol.

années	femmes	hommes
--------	--------	--------

2014	1/22	21/22
2015	3/24	21/24
2016	6/24	18/24

3.2.3. Données relatives aux classes d'âge

69% de la population accueillie a moins de quarante quatre ans. Le pourcentage des personnes les plus âgées correspond aux personnes accueillies sur l'aile du FAM.

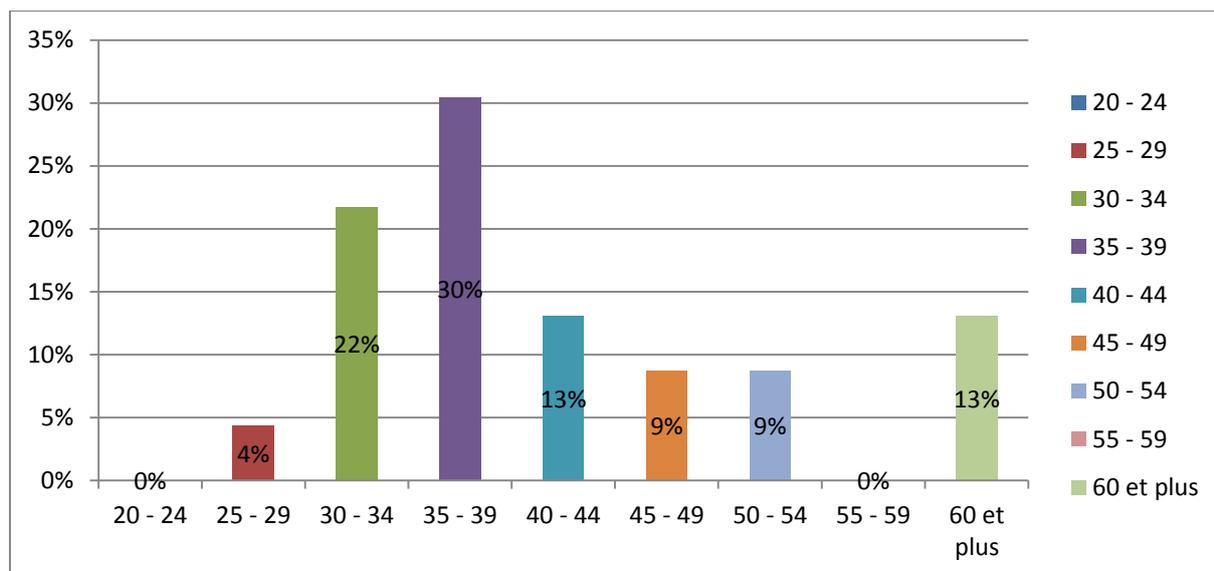


Figure 2 : Répartition du public accueilli par tranche d'âge

3.2.4. Ancienneté

39% de la population a moins de 10 ans d'ancienneté, alors que 56% a entre 10 et 20 ans d'ancienneté au foyer de vie. Au-delà, il a été tenu compte de l'ancienneté sur le site. A noter la présence d'une personne sur le site depuis 45 ans.

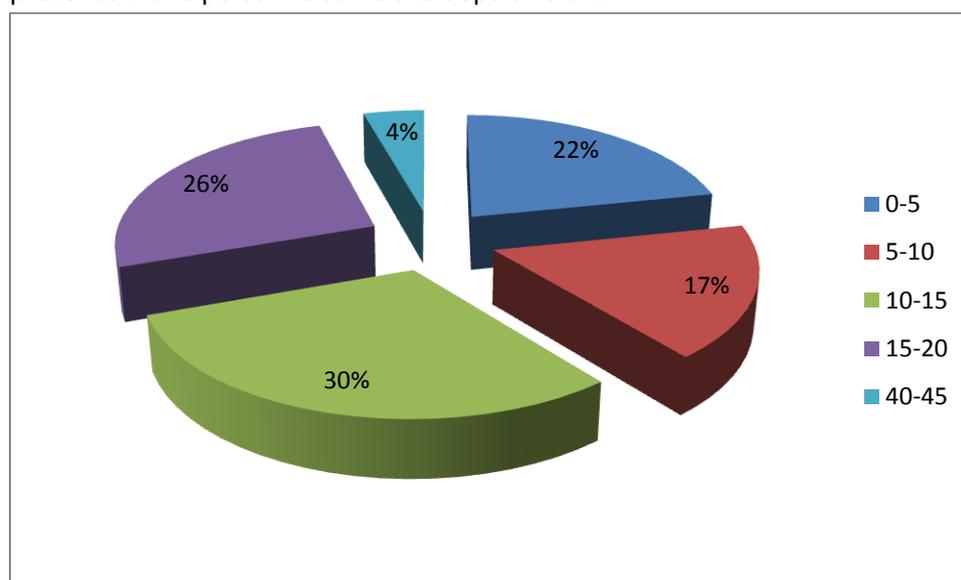


Figure 3 : Ancienneté dans l'établissement

3.2.5. Mesures de protection

Comme en témoigne le graphique qui suit toutes les personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection et principalement d'une tutelle.

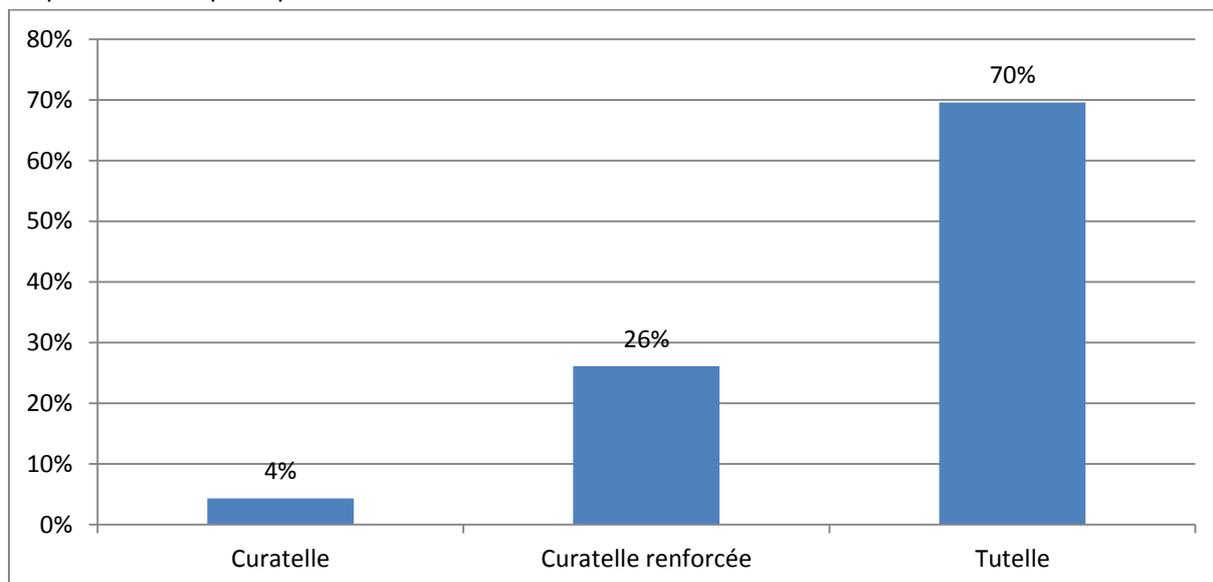


Figure 4 : Répartition des mesures de protection

3.2.6. Répartition des domiciles de secours

La très grande majorité des personnes accueillies ont leur domicile en Haute-Vienne puisqu'elles sont 19 sur 24.

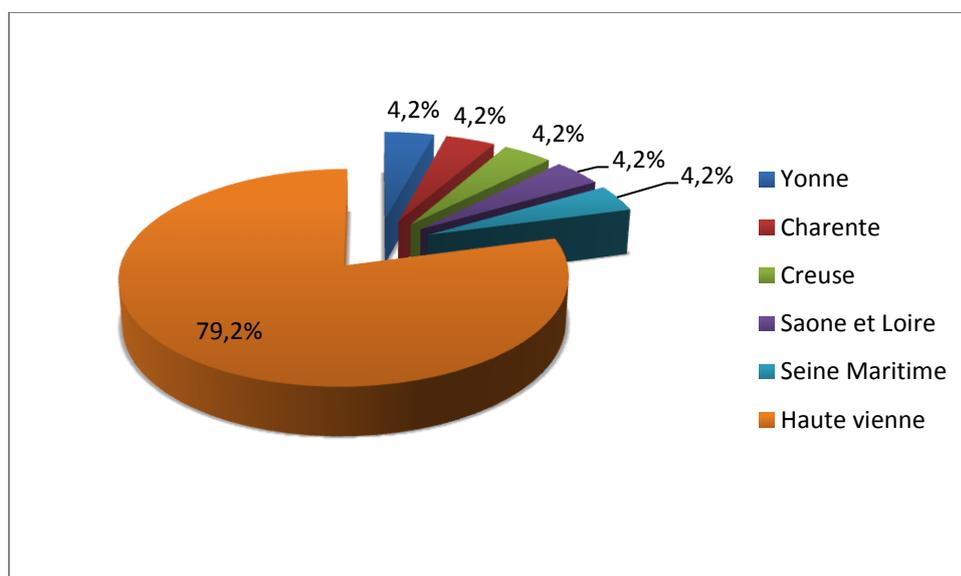


Figure 5 : Domicile de secours des personnes accueillies

3.2.7. Constats d'évolution

Les problématiques de santé s'intensifient et se diversifient.

La moyenne d'âge augmentant, il apparaît des problèmes de santé en lien avec le vieillissement. Les consultations médicales s'intensifient que ce soit en médecine générale ou bien en médecine spécialisée. La mixité fait apparaître des consultations spécialisées et des examens nouveaux (gynécologie, mammographie).

Le handicap psychique est au premier plan du profil des personnes nouvellement admises.

L'arrivée de personnes présentant un handicap psychique est en lien avec la fermeture de lits au Centre Hospitalier Spécialisé. Si le foyer de vie a toujours accueilli des personnes en situation de handicap psychique, la nouveauté réside dans le fait que les personnes actuellement nouvellement admises ne présentent pas de déficiences intellectuelles au premier plan. Ces profils nécessitent des postures éducatives différenciées et une adaptabilité de l'équipe pour s'ajuster aux différents profils.

Les résidents ont de moins en moins accès à des temps de répit par rapport à la vie en établissement.

Les résidents vieillissant, les séjours en famille sont moins fréquents. Les parents ont disparu ou ne sont plus en capacité d'accueillir leurs enfants dans des conditions de sécurité suffisantes (parent fragilisé). Le coût des séjours adaptés réduit la durée des séjours, voire la fréquence. L'aide financière UNALG est moins importante et soumise à des conditions de plus en plus drastiques. Les personnes qui ne disposent de moyens importants ne peuvent partir et quitter le foyer. Les résidents trouvent moins d'alternative à la vie en collectivité.

3.3. Données relatives à l'activité

3.3.1. L'absentéisme

En 2016, l'établissement compte 301 jours d'hospitalisation dont 297 jours d'hospitalisation en Centre hospitalier spécialisé pour 3 personnes (dont 229 jours pour une seule personne). Le nombre de journées réalisées est de 7 895. Le taux d'occupation pour l'année 2016 est de 89.90%. Les hospitalisations ont un impact important sur le taux d'occupation.

3.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires

3.4.1. Les visites d'établissement ou contacts

La période de 2016, préparatoire au changement de lieu n'était pas propice à l'accueil de stagiaires ni de visiteurs. L'équipe a porté toute son attention sur les personnes accueillies suite à l'installation dans les nouveaux locaux. A partir de juin 2016, des visites ont pu s'organiser. Le nouveau foyer, avec ses nouveaux espaces, la fierté pour les résidents de faire visiter eux même leur chambre dont ils ont choisi le mobilier et la décoration, ont participé à faire découvrir à 4 personnes en recherche d'hébergement un lieu de vie agréable. Ces personnes étaient accompagnées soit de leur tuteur, soit de leur famille, soit d'éducateurs des structures où elles étaient accueillies (accueil de jour).

3.4.2. Les stages de découverte

L'établissement a recueilli des demandes mais aucun stage n'a pu être conclu. L'aménagement de la chambre réservée à l'accueil de stagiaires a été faite après l'emménagement. De plus, il était nécessaire pour les équipes de rester concentrées sur l'accompagnement au changement des résidents.

Les demandes de stage ont donc été reportées à 2017. Elles concernent des jeunes adultes en situation aménagement Creton, des personnes hospitalisées en psychiatrie pour évaluation de leur capacité à vivre hors milieu hospitalier, des personnes en fin de situation de travail et en FH, des personnes hébergées chez leurs parents dans l'impossibilité de poursuivre l'accueil. Des conventions spécifiques sont à concevoir avec l'Hôpital Psychiatrique.

3.4.3. Les stages en vue d'une admission

Un stage en vue d'admission constitue pour la personne accueillie un temps de découverte du lieu de vie, des interactions possibles avec les résidents présents. C'est une expérience du rythme de vie et des activités proposées qui doit permettre à la personne d'adhérer à son admission. Il ne s'agit pas d'une période d'évaluation de la personne. La personne est au centre de ce dispositif et affine son projet de vie.

En 2016 :

femme	Née en 1977	Provenant du Centre Hospitalier Esquirol	7jours	Stage d'une semaine 04/2016
femme	Née en 19	Provenant d'un foyer de vie de Lozère et à la demande de la famille pour rapprochement	10 jours	Stage du 06/09/2016 au 16/09/2016

Ces deux stages ont aboutis au consentement des personnes.

4. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

4.1. Construction et mise en œuvre des projets individualisés

4.1.1. Rappel méthodologique

Le projet individualisé est une étape indispensable et réglementaire dans le parcours de chaque résident. Il définit avec l'ensemble des acteurs liés à l'accompagnement, les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations de la personne.

La parole du résident est au cœur du dispositif. Les actions de travail qui sont mises en œuvre doivent découler de ses besoins et de ses préoccupations. Sa participation directe à toutes les étapes du projet est systématiquement sollicitée. S'agissant de personnes en situation de handicap mental et ou psychique, un étayage s'avère très utile à l'accompagnement soit que la personne éprouve des difficultés d'expression, de conceptualisation ou bien que la situation soit fortement anxiogène. Pour ce faire, l'usager a la possibilité de choisir un éducateur accompagnateur avec lequel il travaille en amont de sa réunion de projet, au moyen d'une fiche accompagnateur. Cette fiche lui est donnée trois semaines avant sa réunion. Elle comprend : Le bilan de satisfaction du résident, l'auto-évaluation du résident et reprend le plan d'action précédent. L'éducateur désigné accompagnateur par l'usager, l'aide à remplir sa fiche (parfois au moyen de pictogrammes) et le soutien tout au long de la réunion pour qu'il puisse exprimer son ressenti et ses souhaits.

L'état d'esprit de la réunion de projet :

- une recherche systématique de mise en perspective du résident.
- une volonté de ne jamais être stigmatisant par rapport à une situation donnée
- une attention particulière sur tous les aspects positifs.

En premier lieu, la parole est donnée au résident aidé par son accompagnateur. Puis, le référent prend la parole pour présenter le bilan éducatif. Chacun des professionnels présentent succinctement son bilan.

Un temps de débat se clôture par une prise de décision et la définition des actions à mettre en place. Le projet individualisé reprend les objectifs et les actions à mettre en œuvre définis dans le cadre de la réunion de projet et est formalisé dans le contrat de séjour de l'utilisateur.

Le suivi de la mise en œuvre du projet individualisé s'organise ainsi :

La direction ou le chef de service déclenche une nouvelle réunion de projet en cas de modifications substantielles du projet d'un résident, organise tous les six mois l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action et l'évaluation de la situation de la personne.

A l'issue de la deuxième évaluation intermédiaire, il veille à l'actualisation du contrat de séjour par avenant.

4.1.2. Bilan de l'année

En 2016, trois projets individualisés ont pu être réalisés notamment en raison de l'absence de deux cadres (directeurs adjoints et chef de service) et en raison de la relocalisation qui a nécessité un accompagnement individualisé de proximité (choix du futur mobilier, de la chambre, de la couleur de la chambre, conditions d'accueil : taille de la chambre, emplacement, en couple ou non,...) impliquant un travail de réassurance important.

4.1.3. L'identification des besoins individuels

En 2017, l'établissement engagera un travail d'identification des besoins individuels de façon à optimiser les accompagnements et les activités en fonction des besoins.

4.2. L'accompagnement au quotidien (autonomie et vie sociale, inscription dans l'habitat)

4.2.1. L'accompagnement au quotidien (autonomie et vie sociale, inscription dans l'habitat)

Au foyer de vie, que l'on soit à Limoges ou à St Just le Martel, la vie s'organise de façon individuelle et de façon collective. Chacun va à son rythme pour mener sa journée et son projet. Les accompagnements pour acquérir ou maintenir une autonomie diffèrent selon les projets. L'organisation du service est conçue pour construire des temps d'individualisation. Les repas sont possiblement livrés par l'ESAT chaque jour selon les commandes faites. Pour tous, le temps de mettre le couvert, de participer au service des repas, y compris le rangement et le nettoyage est un rituel partagé. Faire la cuisine au foyer de vie reste un apprentissage et un temps ludique et de plaisir essentiellement, non inscrit dans une routine mais bien dans des temps privilégiés, par tout petits groupes.

L'atelier cuisine pour le plaisir de cuisiner et celui d'apprendre

Aux appartements en semaine, l'activité « cuisine pédagogique » est structurée par séance en petits groupes de 2 à 3 personnes accompagnés d'un éducateur. Elle est hebdomadaire pour chacun. Elle commence par l'élaboration d'un menu, sa pertinence, la liste des courses et les achats pour continuer par la préparation (chacun confectionne son repas), la cuisson, la mise du couvert et le temps de repas partagé. Elle se conclut par le nettoyage des lieux selon des modalités construites. Cette activité fait l'objet d'une évaluation individuelle des aptitudes, capacités et apprentissages en cours. Fin 2016, 1 personne sur 10 est en mesure de préparer seul, du début à la fin, 2 menus parmi

les 16 proposés (cycle de 4 menus /3 mois). Une cuisine et une salle à manger aménagée dans un des appartements permet la séparation avec le grand groupe qui prend ses repas dans la salle d'un autre appartement réservée aux temps collectifs dont les petits déjeuners et repas.

Chaque weekend est aussi propice à l'attention portée à l'alimentation. Au lieu des repas livrés par l'ESAT, les résidents des appartements conçoivent en groupe les repas du samedi et du dimanche. De l'élaboration des menus à la liste des courses, de l'achat concerté à la répartition des tâches de préparation, de cuisson et de présentation, de la mise du couvert au partage des repas, du nettoyage des lieux à la poubelle de tri sélectif, chaque résident participe avec bonheur à ces moments de vie collective et ordinaire.

Ces activités sont aussi l'occasion de s'inscrire dans une vie sociale organisée dans laquelle on fait ses courses régulièrement et toujours au même endroit, accompagné ou non.

Au foyer de vie à St Just le Martel, le groupe organise un repas par weekend avec l'aide et le soutien des éducateurs depuis septembre 2016. Certains résidents s'y investissent particulièrement et volontiers. Petit à petit on note un intérêt grandissant chez les personnes a priori en retrait. Cette activité s'organise de façon conviviale, elle crée une ambiance « maison » pour des repas « fait maison » ! Elle a les qualités des temps exceptionnels partagés.

D'autres occasions sont appréciées des personnes accompagnées en cuisine : la préparation des gâteaux d'anniversaire, de crêpes, de pain, de madeleines... Confectionner de la pâtisserie, c'est aussi créer un environnement odorant, appétant et chaleureux. Voilà qui participe à l'entente générale, à l'attention portée aux autres, à la satisfaction d'avoir bien fait quelque chose de bon !

Décoder l'environnement pour s'adapter à la vie en société

Que ce soit à l'extérieur comme envers chaque personne qui vit au foyer, chaque personne accompagnée est en mesure de comprendre et d'assimiler ce qu'est un comportement adapté à la vie en société. Cependant, des événements dans leur vie, un contexte inhabituel, un conflit qui s'installe, une frustration mal gérée, des incompréhensions, de nombreux perturbateurs peuvent chez certains d'entre eux, déclencher des inadaptations passagères aux codes sociaux. C'est pourquoi un travail spécifique est mené par les équipes pour améliorer et adapter la communication : 2 résidents aux appartements ne nécessitent pas d'adaptation à la compréhension des écrits. Pour tous les autres, à Limoges comme à St Just l'utilisation de pictogrammes et de photographies précise les informations données. Et pour tous, sachant lire ou non, cette communication adaptée rassure la personne accompagnée. On note ainsi moins de troubles du comportement par défaut de compréhension.

Apprendre à se déplacer de plus en plus loin de moins en moins accompagné

Les résidents de Limoges apprennent à se repérer et à se déplacer à partir de leurs appartements depuis un cercle restreint au départ qui s'élargit de plus en plus selon les besoins et les capacités de chacun. Des apprentissages s'opèrent selon un protocole travaillé en équipe et mis en œuvre selon les projets. Les pré-requis pour utiliser seul les transports en commun sont : savoir utiliser un téléphone portable en état de fonctionner et avoir un but à se déplacer. Les évaluations sont soumises lors de la réunion d'équipe pour décision commune de l'utilisation des transports en

commun ou d'un déplacement seul à pied du résident concerné. Les modalités de déplacement sont incluses dans le contrat de séjour, en accord avec le mandataire judiciaire. (Seul ou accompagné)

Pour les résidents de St Just le Martel, les distances de la ville, le manque de services et l'importance des déplacements, dans ce contexte rural, ne suscitent pas le besoin d'autonomie ni de désir exprimé. On peut cependant noter que deux résidents venant du foyer d'hébergement à Limoges sont en mesure d'effectuer seuls des trajets connus et que l'attention est portée au maintien de leurs capacités.

4.2.2. L'accompagnement à la vie affective

L'accompagnement à la vie affective se réfère à la charte pour l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies au sein de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Cette charte a pour but de donner des repères à tous les acteurs participant à la vie d'un établissement ou service de la Fondation. Elle guide les professionnels pour répondre au mieux aux attentes des personnes accompagnées et donne un éclairage partagé pour les personnes accueillies et leurs familles. Elle permet l'harmonisation des pratiques au sein de la Fondation.

La charte de la Fondation des Amis de l'Atelier est le fruit d'un travail participatif élaboré par des professionnels à partir des problématiques de terrain. Elle se fonde entre autres sur les principes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

La charte relative à l'accompagnement de la vie affective et sexuelle des personnes accueillies au sein de la Fondation s'organise autour de quatre axes :

- Le partage de valeurs communes guidant à la fois la réflexion et l'action pour un accompagnement bientraitant ;
- Une définition des modalités et des limites de cet accompagnement ;
- Une volonté de développer la formation et l'éducation à la vie affective et sexuelle ;
- La promotion de partenariats.

L'accompagnement à la vie affective sur le foyer de vie vient en réponse aux besoins identifiés

Depuis trois ans, cet accompagnement s'appuie sur un programme d'éducation à la vie affective belge « Des femmes et des Hommes » conçu pour s'adresser à des personnes en situation de handicap mental. Trois groupes de 6, 7 et 8 résidents ont été constitués. Ils sont co-animés par un éducateur et un psychologue avec la participation d'un autre éducateur. Les groupes se réunissent au rythme d'une fois par mois environ une heure trente. Un compte rendu est à disposition de l'équipe et un temps de la réunion est consacré au suivi de cet accompagnement.

L'arrivée de la mixité au Foyer de vie nous a amené à penser autrement l'accompagnement. Elle apporte un travail différent sur les rôles, les identités et les représentations de chacun. Pour soutenir ce travail et l'adhésion des personnes accueillies, les groupes d'expression et d'information sur la vie affective et sexuelle « des femmes et des hommes » ont été restructurés. Il a aussi été primordial de proposer des activités spécifiques aux femmes accueillies.

La transformation des modalités d'accueil modifie également l'accompagnement :

Le collectif réduit, les chambres individuelles, les projets individualisés sont des outils qui permettent une vie en mixité respectueuse et sereine.

Deux couples sont reconnus et disposent de chambres mitoyennes.

Une personne a construit une relation privilégiée avec une personne du sexe opposé sous tutelle et vivant en appartement. Un accompagnement et des visites sont organisés en accord avec les représentants légaux des personnes.

4.2.3. Les relations avec la famille et l'entourage

Les relations avec la famille et l'entourage sur l'établissement s'appuient sur **la Charte de la participation des personnes accompagnées et de leur entourage** de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Cette charte a été présentée au CVS du foyer de vie, le 29 septembre 2016.

La Fondation s'est donné pour mission « *de concilier le libre choix de la personne et le maintien de ses relations* ». Cette charte décline concrètement les modalités de cet engagement et réaffirme la place des personnes accompagnées et de leur entourage au sein de la Fondation et dans la vie quotidienne des établissements et services. La présente charte nomme « entourage » l'ensemble des personnes proches des personnes accompagnées, et qui contribuent et participent au bien-être, et au projet de vie de la personne accompagnée.

Dans son article 2 : « recueillir l'avis des personnes accompagnées », la Fondation s'engage à mettre tout en œuvre pour recueillir l'avis des personnes accompagnées lors de leur parcours au sein de la Fondation. La fiche accompagnateur utilisée dans le cadre de la préparation à la réunion de projet (cf. Paragraphe 4.1.1) illustre entre autre, la mise en œuvre de cet article ainsi que la présence de l'accompagnateur pendant la réunion de projet.

Dans son article 3 : « respect des choix de la personne accompagnée », la Fondation s'engage à respecter la volonté des personnes accompagnées, quant à la place qu'elles souhaitent donner à leur entourage dans leur accompagnement. La procédure inhérente à l'organisation de la réunion de projet permettant à l'utilisateur d'inviter la personne de son choix, vient en réponse à cet article.

Les établissements et services de la Fondation mettent en œuvre les moyens adaptés pour communiquer régulièrement avec la ou les personne(s) désignée(s) dans son entourage par la personne accompagnée, pour participer à la co-construction de son projet, lors des moments importants de son parcours de vie.

L'article 7 concerne « le recueil de l'avis de l'entourage des personnes accompagnées ». Les établissements et services s'engagent à mettre en œuvre et à réinterroger régulièrement le fonctionnement des instances, outils et moyens de recueil de l'avis des usagers et de leur entourage. Une procédure de recueil des suggestions, satisfactions et insatisfaction sera présentée début 2017 au CVS et à l'équipe éducative. L'objet de cette procédure est de favoriser l'expression des usagers au regard de l'accompagnement proposé et le recueil de l'avis de l'entourage.

De plus, dans le cadre de la politique de communication, la Fondation s'engage auprès des personnes accompagnées et de leur entourage à partager les informations et événements importants de la vie institutionnelle. Cet axe de travail est constitué l'article 8 de la Charte : « communication de la Fondation avec l'entourage ».

Les statuts de la Fondation modifiés de manière effective en 2016, prévoient désormais l'intégration (suite à élection) de deux personnes (familles et /ou usagers) au Conseil d'Administration de la Fondation. Ces élections sont prévues courant 2017.

En ce qui concerne plus particulièrement le foyer de vie, les résidents ont la possibilité de partir en famille ou bien de recevoir leur famille.

Aux appartements comme sur le foyer les visites ont toujours lieu de façon organisée après contact auprès de l'équipe ou du chef de service. Les membres de la famille sont accueillis dans les lieux collectifs. Une attention particulière est portée à ce que la confidentialité et l'intimité puissent aussi être respectées. Ils peuvent aussi se retrouver dans la chambre du résident quand celui-ci le souhaite. L'organisation nécessite un travail de coordination avec l'ensemble des professionnels car il faut aussi veiller à ne pas perturber les personnes accueillies qui n'ont plus de famille ou ne bénéficient pas de ces temps privilégiés de visite sur site.

Huit personnes accueillies ne reçoivent jamais de visite. Parmi elles, trois n'ont aucun lien depuis de nombreuses années avec leur famille, malgré des démarches engagées avec les tuteurs.

Les retours en famille sont organisés par l'encadrement ou le référent au trimestre, au semestre ou à l'année selon les situations. Chaque semestre, un courrier est adressé à la famille et/ou aux proches pour établir un calendrier prévisionnel des weekends et vacances.

13 personnes bénéficient de séjours en famille d'une durée variable d'1 à 5 semaines par an. 7 personnes ne partent jamais en séjour dans leur famille.

Un accompagnement plus spécifique est proposé dans les situations de relations dégradées et nécessitant une médiation. Dans ces situations, les visites ou rencontres se font avec l'accompagnement permanent d'un éducateur. Les appels et les communications sont aussi accompagnés pour favoriser les échanges. Des calendriers d'appels ou de rencontres sont établis en commun et rassurent le résident. La satisfaction de part et d'autre est exprimée et il n'y a plus de rupture dans les liens affectifs.

On peut noter aussi qu'un lien s'est créé entre les familles des résidents : la durée de séjour des résidents, les évènements qui ponctuent la vie du foyer, les temps d'échanges et d'informations organisés par l'établissement créent des liens entre les familles.

et de préparer les conditions du départ en famille.

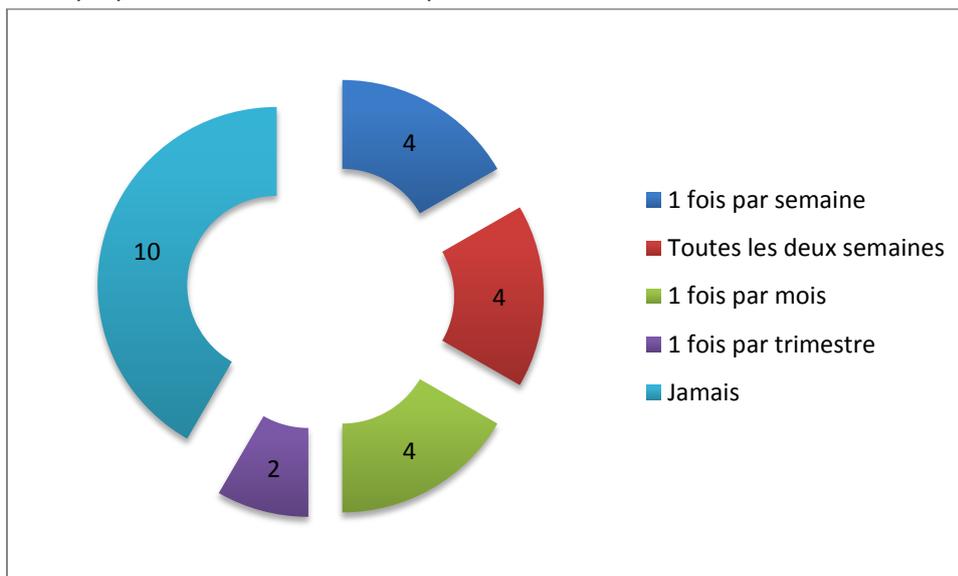


Figure 6 : Fréquence des Week-ends en famille

4.3. Les activités au service des projets individualisés

4.3.1. Les activités artistiques et culturelles

Les activités artistiques avec intervenants extérieurs : la Terre, l'Art brut, la Jonglerie, le Théâtre. L'atelier percussion, existant depuis plusieurs années est arrivé à son terme en juin 2016 après un essoufflement notable des participants.

La demande est forte chez les personnes accueillies pour des temps hors du quotidien qui participent de leur expression artistique. Toujours accompagné d'un éducateur, le groupe bénéficie des compétences d'un professionnel qui propose chaque année un projet en lien avec les souhaits et les aptitudes des participants. Espace de création, de liberté et de plaisir, ces temps repérés, attendus et très investis font l'objet d'expositions, d'installation ou de représentation qui valorisent les personnes.

L'atelier Terre est localisé dans l'atelier de la plasticienne qu'elle ouvre à des séances mensuelles. De 8 participants au cours de nombreuses années, il est depuis octobre 2016 ouvert à 16 personnes du foyer de vie, réparties en 2 groupes avec chacun une séance par mois. Cette prestation fait l'objet d'une convention. Pour la saison 2016/2017 le projet consiste à créer en argile sa maison, son jardin (arbres, mare, garage etc...), son espace proche avec les objets, mobiliers et représentation de soi menant une action. Enfin, l'installation sera un temps fort car chacun devra positionner son œuvre sur une surface en terre, végétale et minérale à côté d'une autre, le tout formant un village, un espace social où les accès d'un lieu à l'autre devront être réfléchis et consentis !

L'atelier Arts bruts est localisé dans l'enceinte du foyer à St Just le Martel. L'artiste vient une fois par quinzaine avec son matériel.

Le Théâtre est une activité artistique portée par le foyer de vie appartements. Une représentation à la salle Noriac a eu lieu en juin 2016. Regroupant d'autres troupes, cette soirée a permis de mettre en lumière les créations et de tisser des liens entre les différents ateliers. Une partie des résidents du foyer de vie de St Just, venus applaudir leurs camarades ont été conquis. Ils ont sollicité l'équipe pour participer à leur tour à un atelier Théâtre. Le groupe de Limoges étant déjà conséquent, un autre groupe a été construit avec des résidents du FAM. Depuis Septembre 2016, le foyer de vie compte donc 2 activités Théâtre qui sont chacune hebdomadaire et assidument suivies par 7 puis 12 résidents. Les travaux respectifs seront présentés à Jules Noriac le 14 juin prochain. C'est la Compagnie des Barbus qui assure les ateliers.

Déroulement d'une séance :

Les séances se déroulent toujours de la même manière. Elles s'inscrivent ainsi dans une sorte de rituel, donc de repère pour le résident. Le rituel rassure, fixe un cadre dans le quotidien. Il a pour rôle aussi de créer l'ordre et d'apporter de l'aide en situation d'instabilité dans le comportement du résident.

A leur arrivée, les résidents font place et débarrassent tables et chaises pour créer leur espace d'expression. Puis commence l'échauffement. Il fait partie de la ritualisation. Il est important car on y retrouve 2 notions. Celles de la relation au groupe et celle de l'individualisation : exercices de respiration, d'assouplissement du corps, de mémorisation sous forme de jeu.

Le thème de cette pièce a été: le Voyage.

Le 19 Juin 2016, a eu lieu la représentation finale.

Des invitations avaient été lancées aux familles, aux établissements, qui ont répondu présents. Cette représentation a, du reste, suscité l'envie chez certains résidents de vouloir s'inscrire à l'activité théâtre l'année suivante.

Cette représentation s'est déroulée à l'Espace Noriac, à Limoges. C'est une salle de spectacle de 220 places. Les résidents ont été transportés dans le monde réel du spectacle. Ils y ont découvert les coulisses, les gradins, la scène, la table de mixage... tout l'univers du théâtre.

Ces derniers avaient l'air plutôt à l'aise avec ce nouvel environnement. Ils ont vite trouvé des repères. Et l'excitation de pouvoir jouer devant un public était clairement palpable.

Tout au long des séances, nous avons travaillé le respect des règles, l'écoute des autres membres du groupe, la communication, l'adaptation à des situations nouvelles. Et lors de cette représentation finale, nous avons pu constater que l'esprit de groupe était bien présent et que toutes les séances ont répondu aux objectifs fixés.

Cette représentation finale a été vectrice de la dynamique de groupe. Ca a été un réel succès. Une vidéo a été faite. Le public était conquis. Les résidents heureux et transportés par les applaudissements. Ils se sont présentés chacun leur tour et on remercié le professeur.

Elle a été l'aboutissement visible d'un travail réalisé par les résidents tout au long de l'année ainsi que leur investissement. Elle a pu prendre l'aspect d'une valorisation du travail et de l'investissement ces derniers.

Une belle dynamique de groupe était là. Elle est le résultat de 2 éléments : « l'action et la réaction entre un groupe comme réalité collective et le milieu social ambiant dans lequel le résident se trouve »

La Jonglerie est une activité partagée entre les résidents du foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé. Elle est animée par Marie de la Compagnie Paillettes qui apporte son matériel. Elle a lieu chaque vendredi. La municipalité de St Just le Martel met à disposition une salle pour mener à bien cet atelier. On peut noter qu'à cette activité, toutes les femmes accueillies participent joyeusement ! En tout, 8 résidents s'exercent à l'art de la jonglerie et du spectacle de rue. Pratiquer cette activité les amène aussi à être spectateur quand un spectacle se donne dans les environs (février 2016).

Cette activité s'est interrompue en septembre 2016 du fait de l'annonce d'une naissance prochaine pour l'intervenante.

Les activités artistiques proposées par l'équipe.

Chaque saison voit l'atelier Création redoubler d'énergie. Le foyer et les appartements se décoorent des objets réalisés à partir du thème retenu. Certains résidents manifestent leurs souhaits de peindre ou repeindre, qu'une petite table, qu'une étagère ou encore un tableau. A la demande et selon les envies exprimées, les créations se dévoilent et procurent fierté et satisfaction à leurs maîtres d'œuvres.

Les activités culturelles

Hors sa qualité de participer à la citoyenneté, la fréquentation de la Médiathèque a toute sa part dans la culture des résidents. En effet, ils sont nombreux à s'installer à l'écoute de CD pour mieux les découvrir et les choisir. A raison d'une sortie par quinzaine, les résidents se sont organisés, avec le soutien des éducateurs pour des recherches sur différents supports, concernant des centres d'intérêts communs ou individuels sur des thèmes aussi variés que la géographie, le sport ou la cuisine par exemple. Ainsi, documentaires, bandes dessinées, films ou livres passent de mains en mains, toujours sous la responsabilité de l'emprunteur et avec l'éducateur qui fait les liens autour du sujet abordé.

Les sorties à but culturel tel que le cinéma, les spectacles vivants, les fêtes locales jalonnent les weekends de l'année. Cette année a été marquée par le passage du Tour de France aux portes du Foyer de Vie ! Différentes expositions ont aussi été visitées. On peut citer les sculptures de Marc Petit au jardin de l'Evêché, le Moulin du Got à St Léonard de Noblat.

4.3.2. Les activités de maintien des acquis

Dans le but de faire acquérir et/ou maintenir des savoirs, des gestes et attitudes nécessaires au bien être physique et mental ainsi qu'à l'adaptation environnementale des personnes accueillies des activités nommées « activités pédagogiques » sont proposées. A partir de supports ludiques et accessibles (Vidéo, brochure, affiches, magazines, visites..), et autour de thèmes qui se succèdent dans l'année (alimentation, corps humain, hygiène corporelle, les 5 sens, fait marquant de l'actualité, étude des paroles d'une chanson choisie, le recyclage, la gestion de l'argent, l'écriture d'une histoire commune....) l'équipe organise l'activité de telle façon à rechercher la participation des résidents et à éveiller l'envie de faire, de partager et d'apprendre. Pour certains, des réalisations écrites permettent de maintenir les acquis, pour d'autres, ce sera un passage lu aux autres, et pour d'autres encore une création à partir de collage ou de bricolage qui exerce la dextérité et l'imagination. Cette activité bénéficie d'une salle dédiée mais peut se délocaliser en fonction du thème abordé ou des outils nécessaires – vidéo notamment-

Une activité appelée « Pictogrammes » existe depuis 2016. Née avec le travail préparatoire à la relocalisation, elle consiste à prendre en photos la vie et les personnes présentes de l'établissement et hors foyer de vie. Ainsi se constitue une photothèque à partir de laquelle sont choisies des représentations symboliques du lieu ou d'une activité. Transformées en « picto » ces photos adhèrent sur un tableau fait quotidiennement par un ou plusieurs résidents. Ce tableau est la représentation des séquences de la journée. Activité, résidents qui y participent, lieu, personnel qui anime, chaque séquence de la journée y figure et se succèdent. Ainsi, le résident se repère confortablement. La compréhension est immédiate, visuelle et apporte la sécurité et le bien être à chacun. On remarque que les troubles sont beaucoup moins fréquents et intenses, mieux acceptés en cas de changement annoncé. Il n'y a plus de vide. Une photo est aussitôt remplacée par une autre. Cette activité figure dans la rubrique « maintien des acquis » en ce qu'elle représente la constance, la permanence de l'accompagnement et donc le maintien du bien-être chez la personne accueillie.

4.4. L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés

4.4.1. Exercice de la citoyenneté et inclusion

Certains résidents souhaitent exercer leur droit de vote, présente un esprit curieux des institutions, souhaite être utile à la société, y tenir une place. Des activités appelées « vie citoyenne » participent de leur information et de l'éclairage nécessaire à leur offrir sur le respect de leurs droits, sur l'exercice de leurs devoirs et les possibilités de devenir acteur dans la société civile. Avec des supports très différents, d'un article de journal à un documentaire à regarder, d'exercices concrets d'actes citoyens (tri sélectif, économie d'eau, d'électricité, de chauffage, attention au travail des autres...) à des visites de sites administratifs et industriels, l'information et l'expression sont offertes par l'équipe, attentive aussi au contexte social pour actualiser auprès des résidents leur perception du monde et de la vie ensemble. Beaucoup tiennent à leur participation au Téléthon et tous tiennent à vivre les événements culturels locaux. La participation à la journée nationale de la fête des voisins est un projet qui n'a pu se réaliser en 2016 en raison d'une manifestation sportive. Ce projet est reporté en 2017 aux appartements de Limoges, sis dans une résidence comprenant de nombreux appartements où vit une population variée que les résidents côtoient depuis plus d'un an.

Sorties à la Bibliothèque multimédias

Cette sortie hebdomadaire pour certains constitue un temps très apprécié. Utilisée depuis de nombreuses années pour certains, c'est un lieu où chacun va à son rythme, selon ses goûts et ses envies. Revenir avec des DVD ou des CD, parfois une BD ou un livre est un réel plaisir. On constate que les bris ou pertes et retards dans les restitutions n'existent quasi plus. Chacun est respectueux du bien commun dont il a pris conscience et possession pour un temps donné. Chacun a su aussi établir une relation avec l'un ou l'autre des salariés de la médiathèque, soutien préféré dans les recherches à celui de l'éducateur qui accompagne ! 3 personnes ont exprimé leur souhait de pouvoir aller seul à la médiathèque. Ce souhait sera intégré à leur projet individualisé en 2017 et travaillé avec l'équipe.

4.4.2. Participation à la vie sociale (inscriptions individuelles à des clubs...)

Les activités physiques et sportives s'inscrivent dans la dynamique du Foyer de vie. Au travers de celles qui sont proposées au Foyer de vie, c'est avant tout une reconnaissance citoyenne qui est recherchée. Véritable outil éducatif, elles jouent un rôle important dans la construction de l'individu favorisant l'estime de soi, la confiance en soi la "canalisation" des émotions et la relation à l'autre. Une meilleure estime de soi pour une meilleure intégration sociale : accepter sa différence, accepter le regard des autres, s'accepter dans la société. Elles permettent aux diverses instances sportives de se rapprocher des Institutions. Elles favorisent la non stigmatisation de la population que nous accueillons, de rassurer, d'informer, de faire changer le regard. Elles contribuent à l'évolution, à l'expression des capacités personnelles : équilibre, coordination, force musculaire, précision gestuelle, autonomie, concentration. Les inscriptions individuelles à des clubs sportifs constituent une véritable participation à la vie sociale des personnes. Les clubs sportifs fréquentés sont aujourd'hui très diversifiés :

- Adhésion en club à la section adaptée Athlétisme Limoges Athlé
- Adhésion en club à la section adaptée Du Judo club de Panazol
- Adhésion au club de Handball LH87

- Adhésion dans une salle de musculation
- Activités physiques au gymnase de St Just Le Martel
- Parcours sportif St Léonard de Noblat
- Adhésion à un club de randonnées

Par tous petits groupe de 2 à 4 personnes, l'activité piscine est un moment de détente partagée ou individuelle. Un résident est en capacité de se rendre seul à la piscine pour pratiquer la natation, par ailleurs bénéfique à sa santé. Il s'y rend chaque mardi dans un créneau horaire défini selon un protocole de sécurisation qu'il respecte pleinement.

Les vacances permettent une participation à la vie sociale et s'inscrivent dans le projet de vie de la personne accueillie

Pour des personnes en situation d'isolement ou d'éloignement de leurs proches, les vacances peuvent constituer des temps précieux. Le temps des vacances par l'éloignement du foyer constitue un temps de répit pour les personnes accueillies. Les vacances adaptées vers lesquelles l'équipe oriente les personnes accueillies permettent de faciliter la participation sociale des personnes en accédant aux dispositifs de droit commun (hébergement, loisirs ...)

L'équipe s'appuie particulièrement sur l'ANCV. Outre l'aide financière qu'elle apporte, l'ANCV met son expertise en termes d'ingénierie sociale à la disposition de ses partenaires. Le montage des dossiers nécessite un partenariat avec les tuteurs.

18 personnes ont choisi au moins 1 séjour adapté d'1 semaine dans l'année.
--

2 personnes n'ont pas eu de séjour adapté en raison de leur admission en septembre et octobre.
--

4 personnes passent leurs vacances en famille et ne partent pas en séjour adapté.

4.4.3. Les partenariats au service des projets individualisés

La vie en collectivité, si elle représente un confort, peut aussi être la source d'épuisement. En sortir et accéder à des loisirs avec d'autres personnes que celles du quotidien procure un ressourcement et une liberté bienvenus. Ainsi, les services de l'APAJH sont sollicités régulièrement par les résidents pour des sorties et activités proposées différemment et surtout émanant d'un fort désir de la part du résident. Selon son budget et son choix, le résident participe à une à deux sorties mensuelles ou à une sortie tous les deux mois.

4.5. Le soin ou le prendre soin

4.5.1. Les actions autour du bien être

Esthétique et estime de soi

Hors les activités spécifiques dans une salle aménagée pour l'esthétique, chaque matin, le temps entre le petit déjeuner et l'activité du matin est consacré à la présentation de chacun avec le soutien de l'éducateur. C'est une cohérence recherchée avec le résident sur son hygiène, son programme de la journée et la météo. Cette attention portée à soi est très appréciée du résident, le valorise et lui procure de l'assurance pour aller vers les autres.

Relaxation

Une salle est prévue pour cette activité qui demande des compétences particulières, un savoir être et un savoir faire. Très appréciée des résidents, cette activité a été inscrite au programme de formation des salariés pour en répandre la pratique et apporter une approche relationnelle différente.

Activités de maintien physique

Délaisser l'ascenseur au profit des escaliers pour regagner son appartement (3° et 4° étage), aller à pied au supermarché plutôt que d'utiliser le véhicule pour ceux qui vivent à Limoges sont autant de propositions éducatives pour prendre soin de soi. A St Just, l'environnement permet des marches quotidiennes en pleine nature et le jardinage très apprécié sollicite aussi le maintien des capacités physiques.

4.5.2. La prévention et l'éducation à la santé

On peut citer ici toutes les activités en lien avec l'hygiène corporelle et l'attention portée au lieu de vie comme à ses tenues mais aussi, la cuisine pédagogique au-delà de ses aspects ludiques et relatifs au plaisir, les déplacements en ville qui mobilisent aussi les aptitudes à la marche, la pratique d'une activité physique régulière et/ou d'un sport.

Les activités hebdomadaires de cuisine pédagogique auxquelles participe chaque résident du foyer de vie sont des espaces propices à la sensibilisation, à la prévention et à l'éducation à la santé. Choisir un menu équilibré, cuisiner sans matière grasse excessive, limiter les sucres rapides etc... sont autant d'atouts à une hygiène alimentaire éclairée. Un lieu est réservé à cette activité de préparation d'un repas où se côtoient pictogrammes, tableau d'affichage et d'écriture et ustensiles de mesure tels que verres mesureurs et balances. Un suivi de la courbe de poids est organisé avec chacun et l'évaluation fait l'objet d'un échange pédagogique qui évite les frustrations et les jugements.

Des partenaires sont recherchés pour compléter ces actions du quotidien. (Dentiste, diététicienne, association pour diabétiques...)

4.5.3. L'accompagnement psychologique

Tout comme en 2015, le travail du psychologue au sein de la structure sur l'année 2016 a été d'accompagner les résidents et les équipes dans les changements structurels qui ont eu lieu tout en maintenant le cadre des interventions habituelles (entretiens, suivis des résidents, accompagnement des équipes etc). Des temps particuliers ont été organisés pour accompagner les résidents et amener la réassurance nécessaire qui facilite l'adaptation au changement (compréhension des changements, sentiment de sécurité, aide au repérage spatial, proximité et cohabitation avec les résidents du FAM etc).

Le temps de travail du psychologue (0.20% ETP) s'est déployé sur deux sites (appartements Limoges et foyer St Just) durant toute l'année 2016. Une réorganisation des temps de présence et des interventions a été repensé au fur et à mesure de l'année afin de répondre aux différents besoins.

Les entretiens individuels

Le psychologue intervient auprès des résidents de manière très régulière ou plus ponctuelle en fonction des difficultés de chacun. Le jour de présence du psychologue est bien repéré par les résidents, de nombreux entretiens informels ont lieu chaque semaine, en dehors d'un temps et d'un lieu défini clairement.

En 2016, le suivi psychologique des résidents du foyer de vie s'est maintenu même si une adaptation a dû être nécessaire de la part de chacun (psychologue et résidents).

Les résidents pris en charge en 2015 ont continué à bénéficier de ces temps d'échange individuels sur l'année 2016.

Le déploiement sur deux sites avec deux temps de réunion distincts a cependant réduit le temps d'intervention individuel auprès des personnes accueillies. L'organisation des rendez-vous a perdu de sa souplesse (moins de temps de disponibilité du psychologue sur site). Les rencontres en individuel avec les résidents demeurant à St Just le Martel se sont fait plus ponctuellement (les besoins des personnes et leur capacité à s'inscrire durablement dans un travail individuel explique aussi cette tendance). Le psychologue est davantage intervenu auprès des équipes d'accompagnement afin de réfléchir et d'analyser les prises en charge les plus adaptées aux besoins et attentes de la personne.

En 2016, le nombre d'entretien formel avec les résidents suivis sur le site de Limoges est resté constant. Les résidents accompagnés ont su, eux aussi s'adapter aux difficultés organisationnelles et aux différents changements.

Globalement, l'intervention du psychologue se centre sur les problématiques intrapsychiques, affectives, cognitives, relationnelles, traumatiques. Il propose en individuel une aide à la verbalisation, à la compréhension des situations complexes, au dépassement de certains conflits internes, à une meilleure perception des relations affectives et sociales.

En cas de besoins spécifiques, certains résidents peuvent être rencontrés avec l'éducateur référent, le Chef d'équipe ou le chef de service en dehors d'un cadre défini. Ces rencontres sont généralement peu programmées et se situent suite à une crise, un comportement inadapté du résident en collectivité, des difficultés affective et/ou familiale particulières etc.

L'approche évaluative contribue à la construction des projets individualisés

Dans la mesure du possible, le psychologue rencontre les résidents en entretien individuel afin de préparer leur réunion de Projet Individualisé et d'apporter des éléments sur leur dynamique psychique et affective auprès des équipes. Le psychologue participe aux réunions relatives à la mise en place du projet individuel du résident et à son évaluation notamment lorsque qu'un travail psychologique est mené régulièrement. Le psychologue a assisté systématiquement aux réunions de PI des résidents suivis régulièrement en travail individuel. Le temps de présence sur l'institution rend difficile la présence plus active sur ces temps de travail pour les autres résidents. Une autre organisation sera mise en place en 2017 et permettra une présence systématique du psychologue sur ces temps formels. Dans tous les cas, un écrit mettant en lumière les compétences et difficultés singulières est rédigé avant les réunions de projet.

Les groupes d'expression mis en place auxquels participe la psychologue permettent la mise en œuvre de l'accompagnement psychologique. Cette participation de la psychologue est centrée actuellement sur le groupe « des femmes et des hommes ».

Les rencontres avec la famille contribuent au bien être des résidents

De manière ponctuelle, Le psychologue peut rencontrer des familles sur le site de la résidence ou être en contact téléphonique avec elles. Ces échanges ont pour but d'aborder la cohérence des prises en charges, d'être à l'écoute et de prendre en compte les dynamiques familiales (histoire, conflits, ruptures, perception et vécu du handicap etc.). Le psychologue prend soin de rassurer les familles sur leur place nécessaire auprès du résident. L'idée est d'amener la famille à penser un partenariat serein et adapté aux besoins de cohérence de la personne accueillie dans une

perspective évolutive. Les liens avec la famille se développent peu à peu et montrent des évolutions positives chez les résidents. Ces derniers bénéficient alors d'une cohérence des réponses éducatives qui leur sont apportées. D'autre part, nous observons que les échanges avec la famille diminuent les positionnements dans des conflits de loyauté.

4.5.4. L'accès aux soins

En 2016, nous distinguerons le suivi santé des 10 résidents vivants aux appartements des 14 autres résidents et résidentes hébergés au foyer de vie et au FAM à St Just le Martel.

Chacun des membres de l'équipe est impliqué auprès des résidents dans le suivi de la santé, partie intégrante du projet individualisé. C'est une attention portée à l'hygiène du lieu de vie, à l'hygiène corporelle, à l'intimité, aux choix alimentaires, à la quantité et à la variété. La pratique de la marche est régulière, la vie sédentaire n'est pas favorisée. L'âge moyen des personnes accueillies au foyer de vie leur permet toujours la pratique sportive, l'activité physique et l'effort.

L'accompagnement aux soins mobilise aussi le respect des droits de la personne accueillie de choisir son médecin traitant. L'emménagement en 2015 dans un nouvel environnement pour 10 résidents a été un élément favorable au changement. A St Just le Martel, le choix du médecin est réduit du fait du manque d'installation de nouveaux médecins. La plupart avaient donc le même.

La première année dans les appartements, l'accompagnement des résidents s'est concentré sur l'adaptation aux nouveaux repères et l'équipe a poursuivi l'accompagnement des résidents vers leurs médecins localisés près de St Just le Martel. En effet, changer totalement l'environnement local et social pouvait provoquer des perturbations massives chez ce public déjà vulnérable. Dès septembre 2016, la démarche des éducateurs a été d'amorcer un nouvel accompagnement des résidents vers des choix de proximité tout en laissant le libre choix aux résidents.

L'accompagnement aux soins s'organise au foyer de vie avec le soutien d'une référence santé. Le foyer de vie appartements bénéficie d'une salariée monitrice éducatrice de formation initiale aide soignante, ayant exercé de nombreuses années et sensibilisée à l'accompagnement aux soins. Elle participe ainsi à l'organisation du suivi des consultations et des soins en relais avec les référents et les parents. Elle prévoit, sollicite et rappelle les besoins. Elle trace les rendez vous, vérifie les échéances d'ordonnances et est l'interlocutrice privilégiée de la pharmacie partenaire. Elle se positionne bien sûr en collaboration avec toute l'équipe. Tous les résidents demandent un accompagnement lors des consultations, quelles qu'elles soient. En fonction de la pertinence dans l'accompagnement, l'éducateur référent, la référente santé ou un membre de l'équipe l'assure. Il arrive aussi qu'un parent souhaite l'effectuer. La confidentialité est respectée. Tous les courriers, résultats d'analyses et autres dossiers médicaux sont adressés à la personne accueillie. Elle peut solliciter aide et soutien pour les ouvrir, les comprendre et les traiter. Le secret médical est une notion au travail auprès de chacun des résidents et bien sûr pratiqué par chaque membre. En l'absence d'infirmière au foyer de vie, les compétences de l'infirmière du Foyer d'Accueil médicalisée peuvent être sollicitées pour des contrôles basiques mais le recours à une infirmière libérale s'impose à Limoges, au sein des appartements dès lors que le besoin d'actes infirmiers existe.

L'équipe du foyer de vie aux appartements a accompagné 89 consultations médicales avec une prévalence des consultations psychiatriques témoignant de la présence des problématiques psychiques sur les appartements.

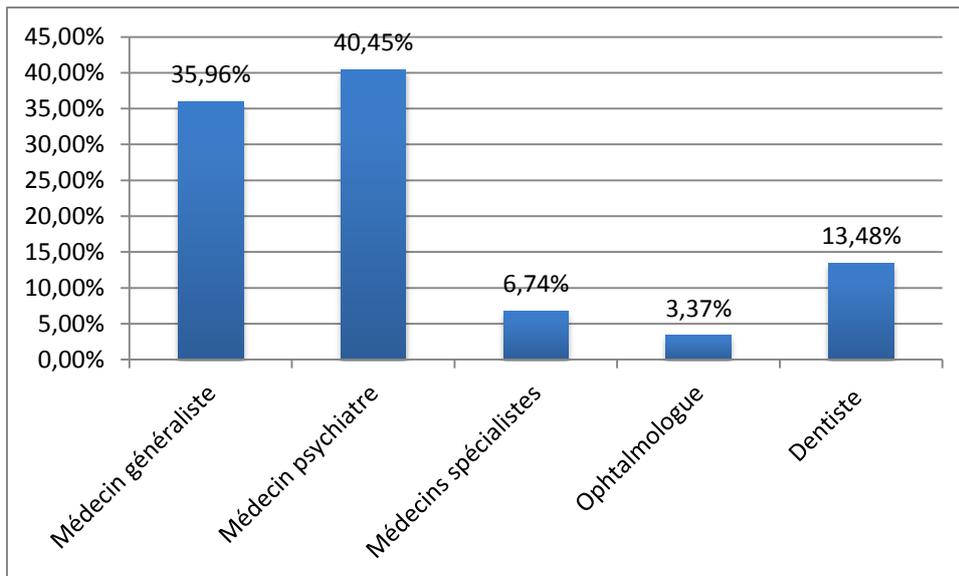


Figure 7 : Répartition des consultations accompagnées par l'équipe éducative des appartements

L'accompagnement vers des professionnels paramédicaux reste marginal (10 consultations).

Les personnes accueillies à St Just le Martel ne présentent pas les mêmes caractéristiques que celles habitant les appartements de Limoges. 4 personnes orientées foyer de vie sont hébergées dans l'unité du FAM pour des raisons architecturales et parce que leurs projets personnalisés correspondent au rythme et aux activités qu'on y trouve. L'équipe a accompagné 171 consultations médicales dans l'année, essentiellement des consultations chez le médecin généraliste et chez le médecin psychiatre.

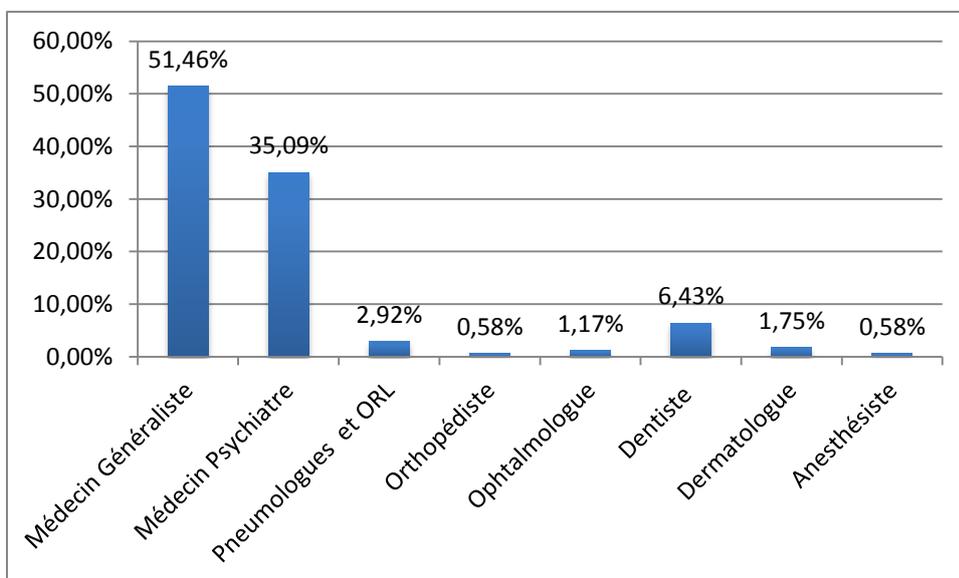


Figure 8 : Répartition des consultations accompagnées par l'équipe éducative de St Just le Martel

On remarque un nombre élevé de consultations qui atteint le double du nombre du groupe de Limoges. Des pathologies du vieillissement sont repérées, fait nouveau au foyer de vie et dû essentiellement à 2 nouvelles admissions (2015 et 2016) de personnes issues de foyer

d'hébergement, en fin de situation de travail pour des raisons de santé. Les suivis vers des paramédicaux deviennent également significativement importants.

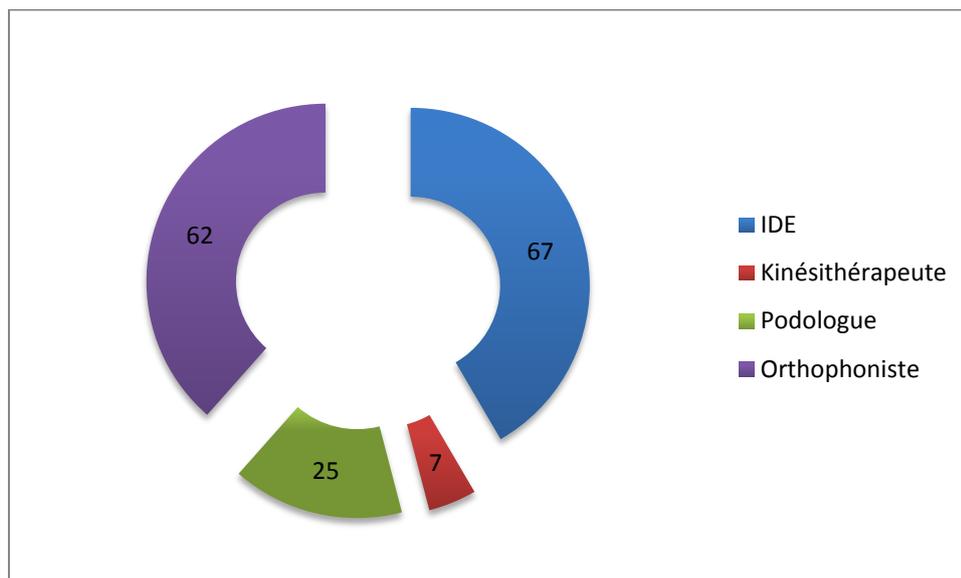


Figure 9 : Nombre de suivis par des paramédicaux à St Just le Martel

8 résidents bénéficient de la prestation OREUS MULTI, prestation de la pharmacie de Limoges, retenue après un appel d'offres. Ce système garantit la sécurisation des comprimés et offre la sécurité lors de la distribution. Ce choix pour le résident est précisé dans son contrat de séjour.

4.5.5. L'accès aux soins spécialisés

A St Just le Martel, l'éloignement géographique du site et la présence régulière dans le cadre du FAM d'un médecin psychiatre conduisent à solliciter son conseil spécialisé dans l'accompagnement des personnes.

A Limoges, sur 10 résidents, 7 nécessitent un suivi psychiatrique. Deux d'entre eux résidents ont un psychiatre différent. Suivis de nombreuses années avant leur admission, ils ont conservé le bénéfice de la relation patient-médecin.

Le projet de l'établissement d'exercer le droit au choix du médecin est réduit aux réalités sur le secteur. Le partenariat avec l'équipe mobile handicap psychiatrique construit cependant une recherche en ce sens qui aboutira peut être en 2017. La spécificité du public accueilli en institution et le lien nécessaire avec les équipes pour améliorer les conditions de vie des personnes augmentent les critères de choix de la dimension médico-sociale.

5. PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Le partenariat technique

5.1.1. Les projets spécifiques

Le Jardin des sens.

La relocalisation du foyer de vie et du foyer d'accueil médicalisé de St Just le Martel dans des nouveaux locaux est sur un site paysager à construire. En collaboration avec l'intervenant extérieur

en arts bruts, un projet de Jardin des sens est né avec les résidents et les équipes du Jardin des Amis. L'automne et l'hiver 2016 ont donc été pour les résidents les saisons de la conception et de la fabrication de mobiles et stables qui seront installés au cours de 2017.

ADER

La mise en place d'un partenariat avec l'Association Départementale pour l'Education Routière et l'aide à la mobilité (ADER) a été amorcée fin 2016 par l'Accueil de jour de la Fondation des amis de l'Atelier qui nous a sollicités pour en faire bénéficier les personnes du Foyer de Vie. L'objet de ce partenariat répond à un besoin préventif relatif aux comportements et connaissances des usagers en tant que conducteurs que ce soit de scooters, de voiturettes ou de voitures mais aussi en qualité de piétons.

L'orientation envisagée concerne la formation des usagers à l'éducation piétonne, compte tenu des besoins et des projets des personnes dans l'esprit aussi d'une approche progressive.

Trois personnes du foyer de vie des appartements bénéficieront des interventions d'ADER à compter du 24 janvier 2017, au rythme de deux sessions de formation mensuelles partagées avec l'Accueil de Jour, accompagnées d'un éducateur du foyer de vie dans un premier temps.

Le partenariat avec l'accueil de jour s'étend à des activités de vie quotidienne. Un autre groupe de 3 personnes du foyer de vie appartements rejoint un groupe de l'accueil de jour pour des séances bi-hebdomadaires. L'atelier « **Vie quotidienne** » permet d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques et théoriques en lien avec la vie de tous les jours. Les thèmes de l'éducation routière, les dangers domestiques, l'alimentation, l'écologie y sont abordés.

Déroulement de l'activité :

- Choix de différents thèmes et programmation sur 1 semestre
- Discussion, débat, questions / réponses sur le thème choisi
- Mise en situation ou exercice pratique (les appartements ont servi de lieu de mise en situation)
- Lien avec le quotidien de chaque personne

Mises en œuvre pédagogiques :

- Utilisation de différents supports (fiches, films, exercices, affiches, ...)
- Informations à partir de sites officiels (site internet gouvernementaux par exemple)
- Sortie illustrant le thème abordé
- Travail en groupe

Attendus :

- Ecoute
- Réflexion sur ses habitudes et celles de chacun.

5.1.2. Les partenariats de santé

Une convention a été signée avec le Centre Hospitalier Esquirol afin d'organiser le partenariat avec l'équipe mobile handicap psychique.

Les admissions concernent aujourd'hui des personnes en situation de handicap psychique. Les troubles du comportement sont importants et ont conduit à des hospitalisations. Ces hospitalisations sont autant de ruptures dans le parcours de la personne et la reconstruction est parfois douloureuse

et longue. Elles ne produisent pas de changement et le risque est d'installer un processus non bénéfique à la qualité de vie recherchée. Pour pallier ce risque, le partenariat avec l'équipe mobile handicap psychique allie deux entités au départ distinctes et cloisonnées : le sanitaire et le médico-social. En ouvrant les portes de l'établissement aux infirmiers d'Esquirol qui découvrent le lieu de vie, le rythme et les activités proposées, en partageant les connaissances de l'accompagnement et du soin, l'objectif est de réduire les ruptures dans le parcours de vie, d'anticiper les troubles du comportement qui conduisent à des hospitalisations et d'améliorer la qualité de vie des personnes accueillies. Parfois, l'hospitalisation est nécessaire mais les liens qui existent aujourd'hui avec les services d'Esquirol réduisent la rupture et offre une continuité de soins et d'accompagnement cohérent avec le projet de la personne.

L'établissement devra développer des partenariats avec des réseaux de santé pour faciliter une approche préventive ; notamment dans le cadre de l'accompagnement des personnes diabétiques, la reconnaissance et l'expression de la douleur

Enfin, le travail en réseau et le conventionnement de stages dans le cadre d'échanges avec un autre foyer de vie du département permet à des résidents en difficulté avec le contexte institutionnel et avec leur histoire dans le groupe d'aller s'épanouir ailleurs. C'est le cas pour la personne admise au foyer de vie sur l'antenne urbaine dans les appartements.

5.2. L'inscription dans le réseau

5.2.1. Les MDPH

L'établissement est en lien permanent avec la MDPH pour toutes les situations des personnes accueillies. Les listes d'attente sont remises à jour trimestriellement

5.2.2. Le groupement de coopération

L'établissement est membre du GCS Santé mental et handicap du limousin.

5.2.3. Le partenariat avec les professionnels de secteur

SANS objet

5.2.4. Les mandats

La directrice est membre suppléant de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH 87.

5.2.5. Les groupes de travail sur le département

Sans objet

5.2.6. Les collectifs (ESAT, foyer de vie..)

La Fondation des Amis de l'Atelier a pris l'initiative de proposer des rencontres entre directeurs des foyers de vie du département dans l'objectif de faciliter le parcours des usagers.

Une première réunion a eu lieu fin 2016 permettant de présenter l'établissement aux autres foyers et d'échanger autour des problématiques partagées.

6. L'EXPRESSION DES USAGERS

6.1. Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale s'est réuni trois fois en 2016. Les sujets présentés par la direction ont été :

- Présentation du Projet d'établissement du Foyer de vie
- Présentation du règlement de fonctionnement du foyer « appartements »

- Présentation du règlement de fonctionnement du foyer « le Jardin des Amis »
- Visite du foyer « le Jardin des Amis » par les élus 15 jours avant l'entrée dans les locaux
- Présentation de la procédure de gestion des suggestions et plaintes des personnes accompagnées et de leur entourage
- Présentation de la Charte de la participation des familles et de l'entourage des personnes accueillies

Les usagers ont apporté des questions autour des repas faisant état de leur insatisfaction et notamment de la nécessité d'adapter à leur besoin la présentation (ex : mixé), du besoin de pouvoir réaliser des choix ; ils ont notamment fait mention de leur souhait de réaliser davantage de repas par eux mêmes. Ils ont également fait état de leur souhait de voir se diversifier les choix du petit déjeuner. Ils ont proposé des aménagements dans les nouveaux locaux : Achat de vaisselles, de paillasons, décorations des salons...

Autant de sujets qui dénotent une forte implication dans la vie de l'établissement et ce quelque soit le lieu d'accueil.

6.2. Les enquêtes de satisfaction

Il n'a pas été réalisé d'enquête de satisfaction en 2016.

6.3. Groupes de paroles ou d'expression

Chaque semaine les résidents participent à une réunion qui leur permet d'organiser leur semaine mais également de faire part de leurs questions ou de leurs demandes. Ce temps est un temps informatif et d'échanges qui permet aux résidents de participer à la vie de l'établissement et de trouver des repères.

Les relocalisations ont été l'objet de réunions régulières des résidents du foyer de vie. Elles ont atteint les objectifs de stabilité et de réassurance de chacune des personnes accueillies dans un contexte de mouvement. L'expression offerte aux résidents, l'accès à l'information, leur participation à l'aménagement des locaux et des espaces à venir puis présents ont favorisé l'émergence d'un ressenti de sécurité malgré la résistance aux changements et la perte de repères.

Menées par le chef de service et la psychologue essentiellement, les temps de paroles et d'expression ont été bien investis et ont perduré même après le déménagement.

Ils participent à la circulation de l'information, à l'unité du groupe (respect des règles de vie, connaissance du règlement de fonctionnement) et à la construction de soi dans les nouveaux locaux.

7. LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

7.1. Fêtes

Les fêtes au foyer de vie sont rythmées par les dates du calendrier en 2016 : Nouvel an, galettes, mardi gras, carnaval, Pâques, 10 mai, 14 juillet, etc.... Elles sont des repères et des moments de partage, dans la préparation et la vie de l'établissement et de chacun.

7.2. Evènements

L'évènement essentiel de cette année 2016 est le déménagement. La préparation aura conduit les équipes à un investissement important, autant auprès des résidents que dans la projection et la concrétisation des nouveaux lieux à investir.

Le déménagement a coïncidé avec la date anniversaire de l'entrée aux appartements un an auparavant. Ce premier soir de l'emménagement, tous les résidents ont donc fêté les évènements dans des restaurants de Limoges, accompagnés de toute l'équipe éducative.

Les évènements sportifs

Pour la troisième année consécutive, le Foyer de vie de la Fondation des Amis de l'Atelier a participé au Championnat de France d'Athlétisme adapté, qui s'est déroulé à Montélimar du 8 au 10 juillet 2016. L'athlétisme est le fil conducteur de l'année et permet des objectifs concrets avec la participation au Championnat Départementaux et Régionaux et celle au Championnat de France. Ce transfert pérennise aussi le partenariat avec le Limoges Athlé (affilié à la Fédération française du sport adapté). Fort de sa section adaptée, avec une cinquantaine de licenciés, issus de plusieurs Etablissements spécialisés, le club offre en plus de moyens humains (éducateurs sportifs et bénévoles), des moyens matériels et des accès aux infrastructures, nécessaires à la pratique de cette discipline (gymnase de Beaubreuil et stade de Beaublanc) Ce projet répond à la demande des personnes accueillies, à leurs projets personnels, au projet de service du Foyer de vie ; il est en lien avec les journées inter établissements, auxquelles les résidents participent tout au long de l'année. Il représente la concrétisation et la récompense des efforts fournis pendant des mois, mais aussi et avant tout un moment de plaisir, d'échanges, de rencontres, d'interactions autour et grâce au sport. Cette participation au Championnat de France est une véritable gratification, quel que soit les résultats, chaque sportif est reconnu comme tel. Ce projet est également culturel, il permet de découvrir des Régions françaises.

Fin 2016 on peut noter la préparation du transfert au Mondial Hand 2017 (janvier) , évènement national au cours duquel l'équipe de handball du Foyer de Vie aura toute sa place....Elles relèvent d'une organisation entre les établissements. Le Foyer de Vie Le Jardin des Amis organise pour sa part depuis 2 ans une journée axée autour de la découverte et de la pratique du handball avec ateliers pédagogiques et ludiques le matin et matches l'après-midi.

7.3. Manifestations

Les manifestations ont été reportées à 2017.

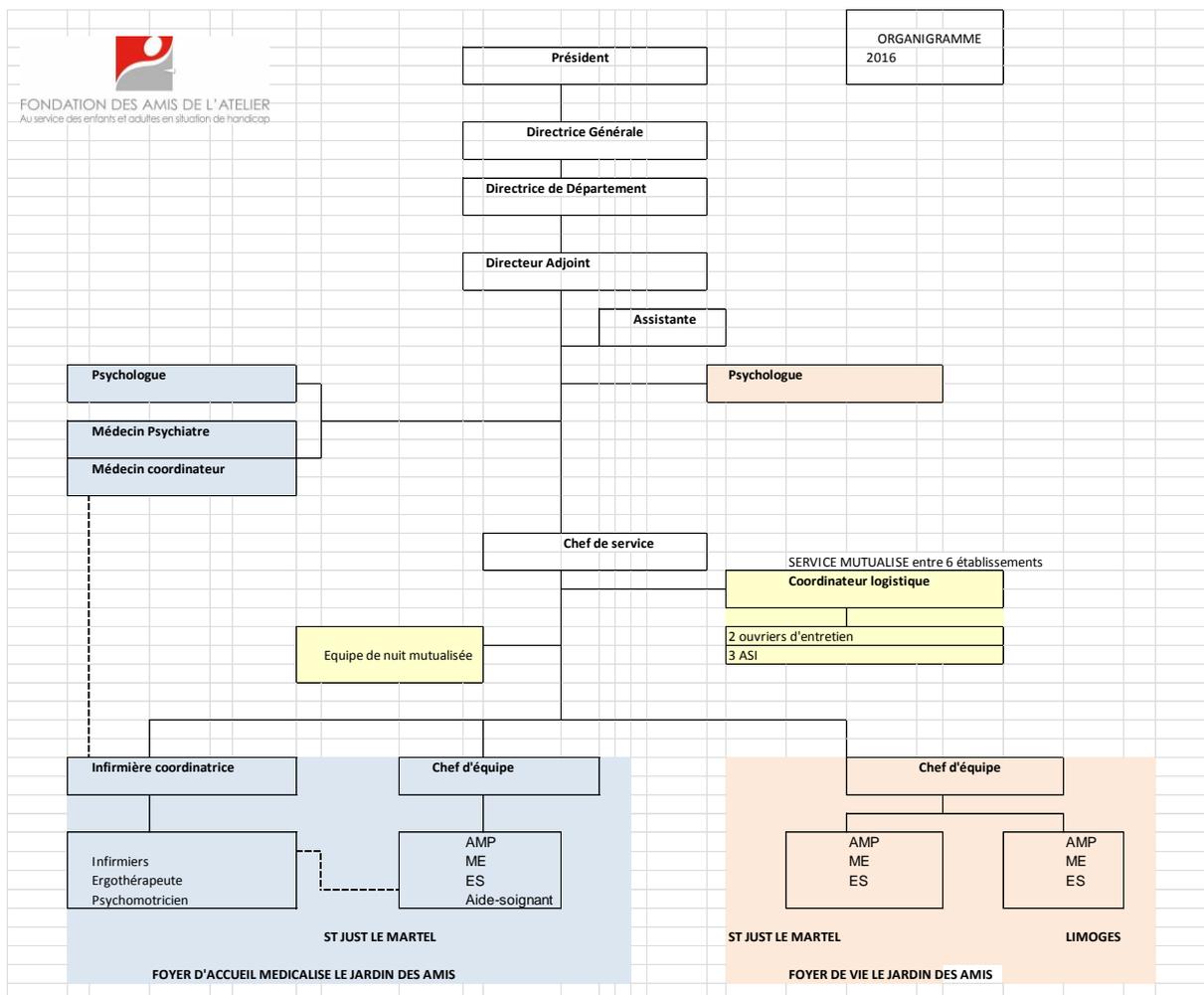
8. LES RESSOURCES HUMAINES

8.1. L'organigramme

L'organigramme simplifié est organisé de la façon suivante :

Il est à noter que l'organigramme présenté regroupe le FAM et le foyer de vie. A noter également la mutualisation de l'équipe de nuit entre les 3 établissements nécessitant une surveillance de nuit (Fam, foyer de vie et foyer d'hébergement). Pour autant deux personnels de nuit sont identifiés par structure de façon à créer des repères de travail.

L'équipe logistique est également mutualisée entre les établissements de la Haute-Vienne.



8.2. Ancienneté, pyramide des âges, absentéisme et turn over

Pyramide des âges

A noter qu'un salarié partira à la retraite à l'âge de 62 ans. La forme de la pyramide est assez similaire quelque soit le sexe. On constate une prépondérance de la classe d'âge 36-55 ans.

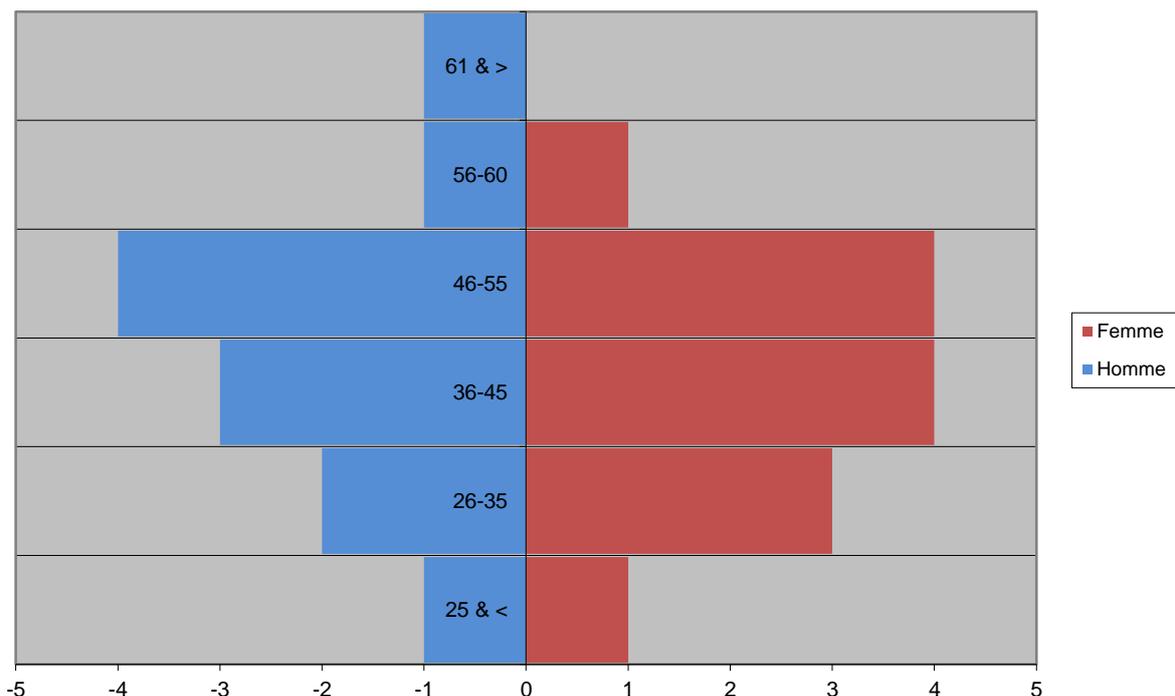


Figure 10 : Pyramide des âges des salariés du Foyer de vie

Ancienneté dans l'emploi

71% du personnel a moins de 71ns d'ancienneté alors que 29% est du personnel présent au moment de la reprise. Ces pourcentages témoignent du fort renouvellement du personnel depuis la reprise.

Absentéisme

Les absences représentent 4639 heures en 2016 avec une prévalence importante du nombre d'arrêts maladie et ce en corrélation avec l'absence pour maladie des cadres.

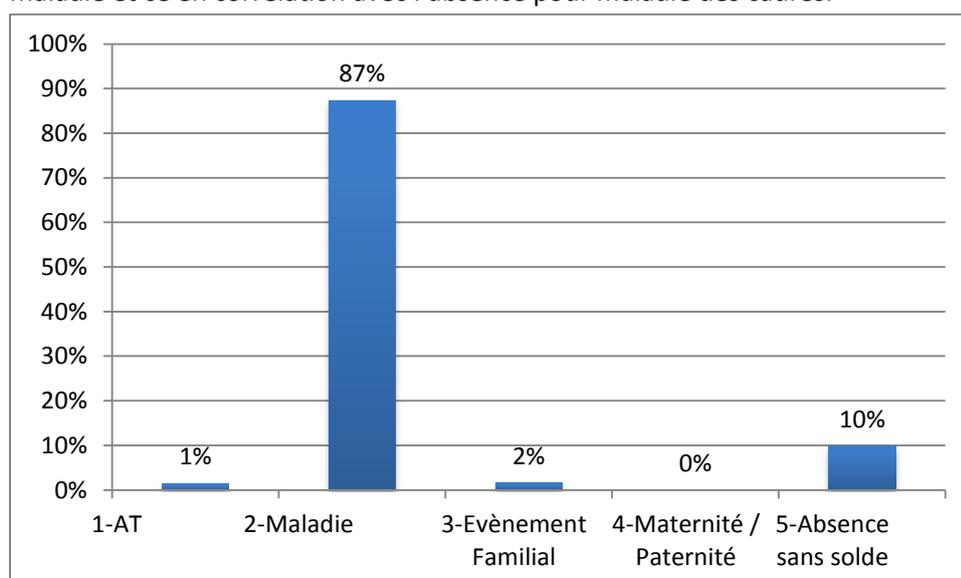


Figure 11 : Répartition des motifs d'absence des salariés du foyer de vie

8.3. L'encadrement

La directrice départementale a en charge 6 établissements et services, le directeur adjoint a en charge deux établissements. Le FAM a vécu une période de fragilité sur le plan du management dans la mesure où la directrice adjointe en charge de l'établissement a quitté la Fondation fin juin 2016 après une période d'arrêt maladie de 4 mois. Le recrutement d'un nouveau directeur adjoint n'a abouti qu'en fin d'année pour une arrivée en mars 2017. Par ailleurs, la chef de service de l'établissement a été placée par deux fois en arrêt maladie cette année (4 mois et demi d'arrêt dans l'année). La Fondation a donc eu recours à une interim de direction pour faire face à une période sensible. Les chefs d'équipe ont joué un rôle important dans le maintien de la stabilité du foyer. Un travail transversal entre les cadres de tous les établissements permet de mutualiser les moyens dans l'élaboration de travaux d'encadrement et dans la gestion de groupes de travail.

8.4. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'absence d'encadrement suffisant en 2016 n'a pas permis la réalisation des entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels. Toutefois, les souhaits de formation et d'orientations professionnelles ont été recensés en vue d'optimiser la constitution du Plan prévisionnel de Formation (PAUF) et les compétences internes aux établissements et services.

8.5. La politique de remplacement

Une répartition des congés d'été est réalisée entre les professionnels de façon à optimiser l'accompagnement en période estivale. Des remplacements sont nécessaires pour la continuité de l'accompagnement.

L'établissement remplace les périodes d'arrêt maladie pour maintenir un accompagnement constant des résidents. Les périodes courtes sont parfois difficiles à remplacer.

Les périodes de longues d'absence (formations financées, maladies, ...) sont remplacées.

En 2016, les remplacements représentent 2.39 ETP. Les remplacements concernent tout autant els congés que la maladie.

8.6. La politique de formation

La formation est un processus en cohérence avec le projet institutionnel de la Fondation, de son projet stratégique et des projets d'établissements et de service.

Sa mise en œuvre suppose la réalisation d'un ensemble d'étapes : connaissance des compétences du personnel, identification des besoins, définition des objectifs d'évolution des compétences (notamment issue des entretiens annuels d'évaluation), élaboration des plans de formation, choix des organismes partenaires, préparation des programmes pédagogiques, réalisation de la formation, évaluation.

La formation professionnelle des salariés est étroitement liée :

- Aux axes stratégiques de la Fondation ;
- Aux besoins, actuels et à venir, de l'établissement, vis-à-vis de son projet ;
- Aux besoins communs des établissements, dans une optique de mutualisation des compétences et de cohésion institutionnelle ;
- Aux souhaits d'évolution des salariés, acteurs de leur parcours professionnel.

Sur le département de la Haute-Vienne, les salariés des établissements ont émis le souhait de mutualiser les formations de façon à partager les expériences. Le plan de formation est donc réalisé à partir de l'ensemble des entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels et en

fonction des besoins liés à l'évolution des publics. En 2016, les formations collectives réalisées se sont déclinées de la façon suivante :

Thème de Formation	Objectifs	Nombre de journées	Nombre de participants	Satisfaction
Techniques de contention non violentes	Permettre aux professionnels de réduire le risque de passage à l'acte violent	3 jours	11	Forte satisfaction
Accompagner les troubles du comportement liés aux handicaps psychiques	Connaitre les origines des troubles du comportement, les repérer et les prévenir, adapter gestes et attitudes aux comportements	2 jours	12	Forte satisfaction
Prévenir et prendre en charge le risque suicidaire	Identifier les significations possibles du risque suicidaire et rechercher les réponses adéquates	2 jours	10	Forte satisfaction
Accompagner la fin de vie	Comprendre et accompagner la fin de vie – intégrer l'entourage / Aborder les aspects du deuil	2 jours	6	Pas de retour
Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap	Comprendre les mécanismes du vieillissement / adapter l'accompagnement individuel et l'organisation du travail	3 jours	10	Satisfaits

Les professionnels sont également formés dans le cadre des formations obligatoires : Secourisme et sécurité au travail / sécurité incendie.

8.7. Les instances représentatives du personnel

Les établissements de la Haute Vienne bénéficient d'un comité d'établissement qui se réunit mensuellement régulièrement (9 fois sur 12 mois en 2016).

Au-delà des réponses aux questions des élus, les sujets suivants ont fait l'objet d'information et/ou consultation :

- Le projet de département de la Fondation en Haute-Vienne
- La charte du savoir-être
- La relocalisation du foyer de vie et du FAM
- L'organisation des congés d'été
- Le projet de service de la résidence le Kaolin
- Les plannings des équipes éducatives du FAM du foyer de vie et des surveillants de nuit
- Le travail des définitions de fonction à l'ESAT la Ribière
- Le projet de plan de formation 2017
- Le guide des bonnes pratiques sur les réseaux sociaux de la Fondation

Le Comité d'établissement est investi également autour des œuvres sociales et offre un certain nombre de prestations aux salariés.

Le CHSCT n°13 de la Fondation rassemble les établissements Haut-viennois hors ESAT qui dispose d'un CHSCT propre. Le CHSCT est particulièrement investi dans les visites d'établissements, l'analyse des risques et accidents, la réalisation et le suivi des DUERP.

9. LA DEMARCHE QUALITE

9.1. Gestion des risques

En janvier 2016, la Directrice Générale Adjointe et le département qualité de la Fondation sont venus présenter aux membres de la direction, la procédure de gestion des événements indésirables et indésirables graves. Cette intervention relayée par les cadres au sein de chaque service a amorcé l'utilisation des fiches de signalement d'événements indésirables et indésirables graves par l'ensemble des professionnels et leur classement par les assistantes.

La gestion des Evènements indésirables et le traitement complet seront entièrement opérationnels en 2017 et permettront d'avoir une vision annuelle des évènements traités.

9.2. Groupes de travail ou projets spécifiques

La Fondation des Amis de l'Atelier met en place des Groupes Métiers Foyer pour l'ensemble des établissements correspondants. Un des objectifs visés par le travail réalisé dans ces groupes métiers est dans un premier temps, d'apprendre à mieux se connaître, à identifier les problématiques communes et/ou singulières pour faire culture commune.

9.3. Outils de pilotage

Le dossier de l'usager informatisé est une base de données unique dans laquelle sont regroupées par tous les professionnels, l'ensemble des informations pertinentes dans la compréhension et l'évaluation de la situation, à chaque instant de la personne accompagnée et relevant de notre activité médico sociale.

Le déploiement d'un logiciel du Dossier Unique de l'Usager (DUU) correspond à la volonté de la Fondation, d'accompagner les équipes et établissements dans la professionnalisation et la formalisation de leurs actes.

C'est un élément déterminant dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Organiser, tracer, formaliser, sécuriser est désormais une nécessité pour atteindre le niveau de responsabilité attendu par les autorités et la société civile.

Sans le recours à l'outil informatique l'ensemble de ces injonctions est impossible à atteindre aujourd'hui.

Le choix a été fait en 2014 d'équiper l'ensemble des établissements de la Fondation avec un seul et même outil.

La solution retenue est le logiciel OGiRYS de la société SociaNOVA. Le déploiement se fait en 2 ans sur 2015/2016 sur tous les établissements.

Le projet est une action du Projet stratégique 2014-2019 de la Fondation dont la responsabilité est déléguée à la Direction Générale Adjointe de la Fondation.

Tous les professionnels liés à l'accompagnement des personnes utilisent ou utiliseront bientôt la plateforme dans leur quotidien.

Le déploiement du Dossier Unique de l'Usager a été amorcé en fin d'année 2016, au niveau de la partie administrative des dossiers du foyer de vie. Puis en début d'année 2017, l'équipe éducative a amorcé l'utilisation du logiciel. Le choix stratégique de son utilisation a porté alors, sur la rédaction des transmissions en premier lieu.

La mise en place sera totalement opérationnelle en 2017.

La Fondation a également fait le choix de faire évoluer son système d'information pour optimiser les fonctionnements avec l'installation notamment d'un nouvel ERP permettant l'interface entre les différents logiciels de gestion de la Fondation. Ainsi pour exemple, la création d'un contrat au niveau RH alimentera le logiciel budgétaire et le logiciel de paye. L'installation de cet ERP et des logiciels a nécessité la mise en place de formations pour les cadres et les assistantes de direction (logiciel CEGI Compta First et CEGI ALFA RH)

9.4. La révision des outils de la loi 2002-2

Le projet d'établissement du Foyer de vie a été réactualisé. Cette réactualisation a donc accompagné le projet de relocalisation. Il a été réalisé dans une démarche participative de février à mars 2014 et a été validé en 2014. Il a reçu l'avis favorable du conseil de la vie sociale en juin 2014 et a été validé par la direction générale de la Fondation en juillet 2014. Il sera révisé au plus tard en **2019**.

Le Règlement de fonctionnement a également été révisé en 2015 et a reçu l'avis favorable du conseil de la vie sociale le 15/02/2016 pour ce qui concerne l'antenne de St Just le Martel. Le règlement de fonctionnement de l'antenne de Limoges devra être revu en CVS à la demande des élus en 2017.

Toutes les personnes accueillies disposent d'un contrat de séjour révisé par avenant en fonction de l'évolution de leur projet individualisé.

9.5. Les évaluations réalisées

L'évaluation interne du foyer de vie a été réalisée en 2013 dans le cadre d'une démarche participative. Sa révision est prévue en 2018.

L'évaluation externe a été réalisée en 2014.

9.6. Suivi du plan d'actions de l'année

La quasi totalité des actions programmées dans le cadre de l'évaluation interne en 2013 ont été réalisées. La relocalisation et l'accueil dans de nouvelles conditions ont largement contribué à la réalisation des actions de mise aux normes en terme d'hygiène et de sécurité. La mise en œuvre d'une évaluation régulière dans la réalisation continue de certaines actions doit désormais contribuer à la démarche qualité (ex : s'assurer de la remise de certains documents régulièrement – suivi des procédures)

La réalisation de la relocalisation programmée dans le cadre du projet d'établissement est une réussite. L'installation doit se prolonger d'une utilisation optimum des locaux et d'une mutualisation avec le FAM.

Les objectifs du projet d'établissement pour 2016 sont remplis

Dans l'objectif de mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique :

- ⇒ Répondre à tous les appels d'offre permettant d'identifier l'établissement en tant que centre ressources :
 - dispositif famille d'accueil
 - logements diffus
- ⇒ Organiser l'inclusion sociale des personnes accueillies au travers de la participation à des activités

Conclusion sur l'année 2016

Dernière étape des relocalisations, le déménagement du foyer de vie sur le bâtiment rénové de St Just le Martel a fait suite à une première division du groupe entre les appartements et le foyer. Ces changements dynamisent les équipes et les résidents qui y voient une différenciation des modalités d'accueil et d'accompagnement offrant des opportunités nouvelles.

Le souhait d'engager le foyer de vie vers encore davantage de diversification en s'inscrivant vers l'accueil familial contribuera à des propositions d'accueil de plus en plus inclusives.